

# LE DEVOIR

VOL. CI N° 69

LE MERCREDI 31 MARS 2010

1,10 \$ + TAXES = 1,25 \$

## Cotisations en santé

Jusqu'à 200 \$ par an par adulte s'ajoutant à des frais de visites médicales

## Électricité

Bond de 20% des tarifs entre 2014 et 2018

## Carburants

4 ¢ de plus le litre d'ici quatre ans en plus de 1,5 ¢ à Montréal et à Québec

## TVQ

Deux hausses de 1% d'ici 2012

# À l'assaut du modèle québécois

## Le premier budget Bachand fait le pari de la « lucidité »

ROBERT DUTRISAC

Québec — Rompant avec la passivité, le premier budget signé de la main du ministre des Finances, Raymond Bachand, s'attaque aux « vaches sacrées » du modèle québécois en imposant des frais aux usagers du réseau de la santé et en gonflant le tarif du bloc patrimonial d'électricité. Équilibre budgétaire oblige, la classe moyenne ne passe à la caisse et l'État comprime la hausse de ses dépenses.

« Les vaches sacrées n'existent qu'en Inde », dit Raymond Bachand. « Les vaches sacrées n'existent qu'en Inde », a affirmé Raymond Bachand lors de sa conférence de presse. De toute évidence, le ministre des Finances a écouté les économistes associés au groupe des Lucides, comme Claude Montmarquette, Pierre Fortin et Luc Godbout, qui l'ont conseillé. « C'est un budget qui est allé au-delà de mes espérances », a livré Luc Godbout au *Devoir*, hier.

Raymond Bachand a tiré sur tous les leviers que lui a présentés son comité d'économistes. La taxe de vente du Québec (TVQ) sera haussée de 1% le 1<sup>er</sup> janvier 2012, soit une ponction de 1,5 milliard, qui s'ajoute à l'augmentation de 1% prévue dans le dernier budget de Monique Jérôme-Forget pour



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le premier ministre Jean Charest et le ministre des Finances, Raymond Bachand, ont dévoilé hier à Québec un budget qui permettra à l'État québécois de comprimer ses dépenses tout en alourdissant le fardeau fiscal de la classe moyenne.

VOIR PAGE A 10: MODÈLE

## Le testament

Agacé par les sarcasmes que lui avait valus son appel à une « révolution culturelle », le ministre des Finances, Raymond Bachand, avait indiqué qu'il choisirait bien ses mots dans son discours sur le budget. « Nous pouvons même parler d'une révolution culturelle... », a-t-il réitéré hier.

Il faut reconnaître que les sceptiques ont été confondus. C'est un vieux truc de laisser entrevoir le pire pour mieux faire accepter un moindre mal. Cette fois-ci, le gouvernement a fait exactement l'inverse. Ce premier budget présenté par M. Bachand est tout sauf le « budget moumoune » prophétisé par le président de la Fédération des médecins spécialistes, Gaétan Barrette.

Il est de bon ton pour un ministre des Finances de faire une fleur au premier ministre dans



MICHEL DAVID

VOIR PAGE A 10: TESTAMENT

■ Cap sur l'équilibre budgétaire d'ici trois ans, page A 2 ■ Un virage majeur en santé, page A 3 ■ Plus d'argent pour Montréal, page A 4 ■ Mauvaise surprise pour le Front commun, page A 5 ■ La chronique d'Eric Desrosiers, page A 4 ■ L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon, page A 8



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

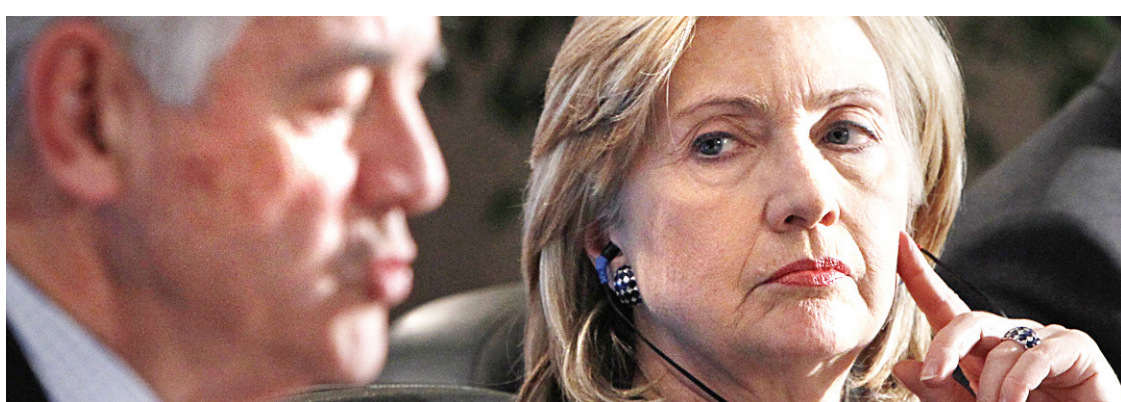
## DROITS DE SCOLARITÉ

### Des écoles privées excèdent le plafond autorisé

■ À lire en page A 7

## INDEX

14	1	Annances.....	B 8
	2	Avis publics.....	B 7
	3	Carrières.....	B 4
	4	Décès.....	B 8
	5	Météo.....	B 6
	6	Mots croisés.....	B 6
	7	Sudoku.....	B 7
	8	Télévision.....	B 9



CHRIS WATTIE REUTERS

La secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton, au côté de son homologue canadien, Lawrence Cannon, lors de la rencontre ministérielle du G8 qui s'est terminée hier à Gatineau.

## Initiative sur la santé maternelle

# Le Canada ne peut faire fi de l'avortement, selon Clinton

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — S'il existait encore quelque ambiguïté sur ce que devrait inclure l'initiative canadienne de promotion de la santé maternelle dans les pays en développement, elles ont volé en éclat hier. La secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton, a parlé avec émotion de l'importance d'inclure la planification familiale, la contraception et l'avortement dans toute stratégie d'amélioration de la santé des femmes et des enfants.

« Je ne vais pas commenter ce que le Canada décide, mais j'ai travaillé beaucoup dans ce domaine et vous ne pouvez pas avoir de santé maternelle sans santé reproductive. Et la santé reproductive comprend la contraception, la planification familiale et l'accès légal et sécuritaire à l'avortement », a déclaré Mme Clinton lors de la conférence de

VOIR PAGE A 10: CLINTON

## Réfugiés: Ottawa veut désengorger le système

Un processus d'appel est instauré, mais il ne sera pas accessible à tous

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Des décisions plus rapides pour des renvois plus rapides: le nouveau système d'octroi de l'asile proposé par Ottawa sera celui de la vitesse. Plus précisément, de deux vitesses. Car certains réfugiés venant de « pays sûrs » n'auront pas accès à la toute nouvelle section d'appel qui révisera les dossiers refusés.

Le projet de loi C-11 déposé hier par le ministre de l'Immigration, Jason Kenney, introduit ce que le gouvernement nomme une « réforme équilibrée » pour les réfugiés. Objectif central: prévenir les « abus » et accélérer le processus décision-

nel pour désengorger un système qui compte actuellement quelque 60 000 demandes en attente de traitement.

Ottawa désire ainsi réduire de dix-neuf à deux mois le délai pour qu'un réfugié obtienne une première réponse de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR). S'il veut porter sa cause devant la nouvelle Section d'appel des réfugiés (SAR), le projet de loi prévoit que le demandeur obtiendra une révision de son dossier en moins de quatre mois.

En cas de nouveau refus, la personne déboutée pourra s'adresser à la Cour fédérale (qui refuse 99% des demandes),

VOIR PAGE A 10: RÉFUGIÉS

CHRISTIANE  
**CHARETTE** EN SEMAINE 9 H

Aujourd'hui, retour sur le budget provincial avec Jean-François Lisée, Bernard Élie et Alain Dubuc.  
Réal.: Marie-Claude Beaucauge

**95,1** FM  
PREMIÈRE CHAÎNE

Radio-Canada.ca/christiane



# BUDGET DU QUÉBEC 2010

## LUTTE CONTRE LES DÉFICITS

# Cap sur l'équilibre budgétaire d'ici trois ans

«Nous avons fait des déficits par nécessité, nous allons les résorber par devoir»

FRANÇOIS DESJARDINS

Québec — Le gouvernement Charest estime toujours pouvoir retrouver l'équilibre budgétaire d'ici trois ans, disant hier avoir désormais trouvé plus de 90 % de l'effort global de 12,3 milliards qui sera nécessaire, comparativement à 65 % l'automne dernier. Au menu: gestion serrée des dépenses et mise à contribution des particuliers.

Grâce à un contrôle des coûts plus strict que prévu et au recours à des mécanismes de taxe et de tarification, le premier budget du ministre des Finances, Raymond Bachand, prévoit revenir à l'équilibre d'ici 2013-14 avec un déficit de 4,5 milliards en 2010-11, de 2,9 milliards et de 1,2 milliard l'année suivante. Les finances publiques, croît le ministre, reviendront ensuite au point zéro en 2013-14.

«Nous avons fait des déficits par nécessité, nous allons les résorber par devoir», a dit le ministre Bachand. Le contexte démographique ajoute à ce défi. A compter de 2014, il y aura moins de personnes en âge de travailler pour créer de la richesse. Il faut donc rétablir l'équilibre budgétaire le plus rapidement possible.

Sur les mesures nécessaires pour boucler le budget d'ici trois ans, 8,4 milliards seront des efforts de l'Etat. Il s'agit là de limitation des dépenses, notamment grâce à une révision en profondeur de tous les programmes, et des fruits de la lutte contre l'évitement et l'évasion fiscale.

De plus, Québec propose que les nouveaux programmes mis de l'avant par des ministères et organismes soient autofinancés, que les programmes ne fassent plus l'objet de renouvellements automatiques, que le gel d'embauche jusqu'au 31 mars 2010 soit peut-être reconduit, et qu'une trentaine de fonds et organismes d'Etat soient abolis ou intégrés ailleurs dans l'appareil gouvernemental.

Les primes au rendement dans la haute fonction publique ont aussi été suspendues pour les deux prochaines années.

### Dans les poches des contribuables

Mais l'Etat plonge aussi la main dans la poche des particuliers. L'effort des contribuables est chiffré à 3,5 milliards, alors que celui des entreprises sera de 4,2 milliards.

Selon les économistes du Mouvement Desjardins, le plan de retour à l'équilibre présenté par Québec — qui nécessitait selon eux un certain



JACQUES BOISSINOT REUTERS  
Le ministre Raymond Bachand à l'Assemblée nationale, hier, après la lecture de son budget.

courage, car il pose des gestes délicats — est «crédible et sérieux».

Le ralentissement économique, qui a forcé Québec à soutenir l'économie et à réduire les revenus du gouvernement, a fait mal. La récession a provoqué des déficits totalisant 12,8 milliards de 2009-10 à 2012-13, ce qui augmente la dette — qui est de 122,5 milliards.

Ainsi, le service de la dette va passer de 7 milliards cette année à 9,6 milliards au cours de l'année où Québec croit atteindre l'équilibre. Rendu là, ce poste budgétaire représentera près de 13 % des dépenses totales du gouvernement.

Le retour à l'équilibre, a dit le ministre, se fera notamment par un contrôle des dépenses de programmes plus important que ce qui avait été annoncé. Québec affirme depuis des mois qu'il souhaite maintenir à 3,2 % la croissance, bien que celle-ci se soit élevée à 4,8 % de 2003-04 à 2009-10.

Mais dans son budget, il va en deçà de cet objectif. Pour 2010-11, les dépenses de programmes augmenteront de 2,9 %, puis de 2,2 % lors de chacune des trois années suivantes. En 2014-15, Québec prévoit redémarrer la croissance des dépenses avec une augmentation de 3,9 %.

Par ailleurs, Québec prévoit que les sommes découlant de la hausse des tarifs d'électricité, à partir de 2014, seront consacrées au Fonds des générations, mis sur pied en 2006 pour rembourser la dette. En 2014, cette somme représentera 315 millions, ce qui s'ajoutera au versement de 1,2 milliard prévu cette année-là.

Le Devoir

## Tarifs: Québec met en œuvre sa «révolution culturelle»

FRANÇOIS DESJARDINS

Québec — Le gouvernement Charest a levé le voile sur la fameuse «révolution culturelle» dont parlait le ministre des Finances depuis quelques semaines. Le virage table notamment sur une «contribution santé» auprès des particuliers, et à partir de 2014, sur une hausse du tarif associé au bloc patrimonial d'électricité qui gonflera la facture du consommateur moyen de 3,7 % à chacune des quatre années suivantes. Les sommes provenant du relèvement des tarifs d'électricité seront redirigées vers le Fonds des générations pour rembourser la dette.

Du même souffle, le gouvernement prévoit limiter l'impact de la hausse sur les ménages à faible revenu avec l'introduction d'un «crédit d'impôt pour la solidarité», qui remplace trois crédits de 840 millions et les augmente de 510 millions à compter de 2011.

Les mesures comprennent par ailleurs une hausse de la TVQ, qui passera de 7,5 à 8,5 % en janvier 2011, puis à 9,5 % en janvier 2012, et une augmentation de la taxe sur les carburants de 1 cent le litre par année à partir de 2010, et ce, jusqu'en 2013. Aussi, les redevances exigées aux compagnies minières vont augmenter.

Le virage tarifaire, salué par le milieu des affaires

mais critiqué par les milieux syndicaux et communautaires, fait suite à un long débat entourant la part que doit payer le contribuable pour les services qu'il reçoit, débat que le ministre a lui-même entretenu.

Selon Québec, en 2008-09, les revenus de tarification ont constitué 11,7 % du coût total des services gouvernementaux tarifés et non tarifés.

La contribution santé se situera à 25 \$ par contribuable cette année, pour grimper jusqu'à 200 \$ en 2012. Québec estime que 3,2 millions de ménages la paieront, générant des revenus de 945 millions par année une fois qu'elle sera pleinement établie en 2012. En 2010-11, la somme recueillie ne sera que de 180 millions.

En ce qui concerne le bloc patrimonial, il s'agit du bloc de 165 TWh dont le tarif est gelé à 2,79 cents du kilowattheure depuis plusieurs années. Québec va augmenter le tarif du bloc de 1 cent sur cinq ans à partir de 2014. Il sera ensuite indexé à l'inflation. La première année, cela représentera 315 millions, versés au Fonds des générations.

La mesure ne touche pas les entreprises. Cependant, Québec a annoncé la fin de certains contrats spéciaux en vertu desquels les industriels pouvaient s'approvisionner à l'extérieur des grilles tarifaires.

Le Devoir

## Les minières devront verser des redevances plus élevées

FRANÇOIS DESJARDINS

Québec — L'industrie minière y goûte aussi et risque de ne pas apprécier. Les redevances exigées aux sociétés de ce secteur vont grimper de 12 % à 16 % d'ici 2012, a indiqué le gouvernement Charest dans son budget, hier, en affirmant que le régime actuel nécessite des correctifs.

Québec, qui compte récolter 240 millions de plus en droits miniers au cours des cinq prochaines années, a mené des consultations auprès de l'industrie minière, mais était demeuré très discret à ce sujet, sauf pour dire que les redevances allaient augmenter.

Le gouvernement a essuyé de vives critiques au fil des ans au sujet d'un régime que plusieurs disent trop accommodant. En vertu de l'ancien régime, Québec aurait récolté seulement 327 millions au cours des cinq prochaines années.

En guise de comparaison, l'Ontario impose une redevance de 10 % à l'extraction des métaux, et une redevance de 13 % à l'industrie du diamant, qui ne compte cependant qu'une seule mine.

Contrairement à l'Ontario, toutefois, l'industrie québécoise du diamant ne va pas faire l'objet d'un taux séparé. Le Québec ne compte pas encore de telles mines, mais il existe un projet prometteur au nord de Chibougamau.

«L'expérience du régime de droits miniers au Québec n'est pas satisfaisante à tous égards, en particulier en ce qui a trait au rendement financier global du régime depuis 1994, et ce, même lorsque la valeur des ressources atteint des niveaux élevés», peut-on lire dans les documents budgétaires.

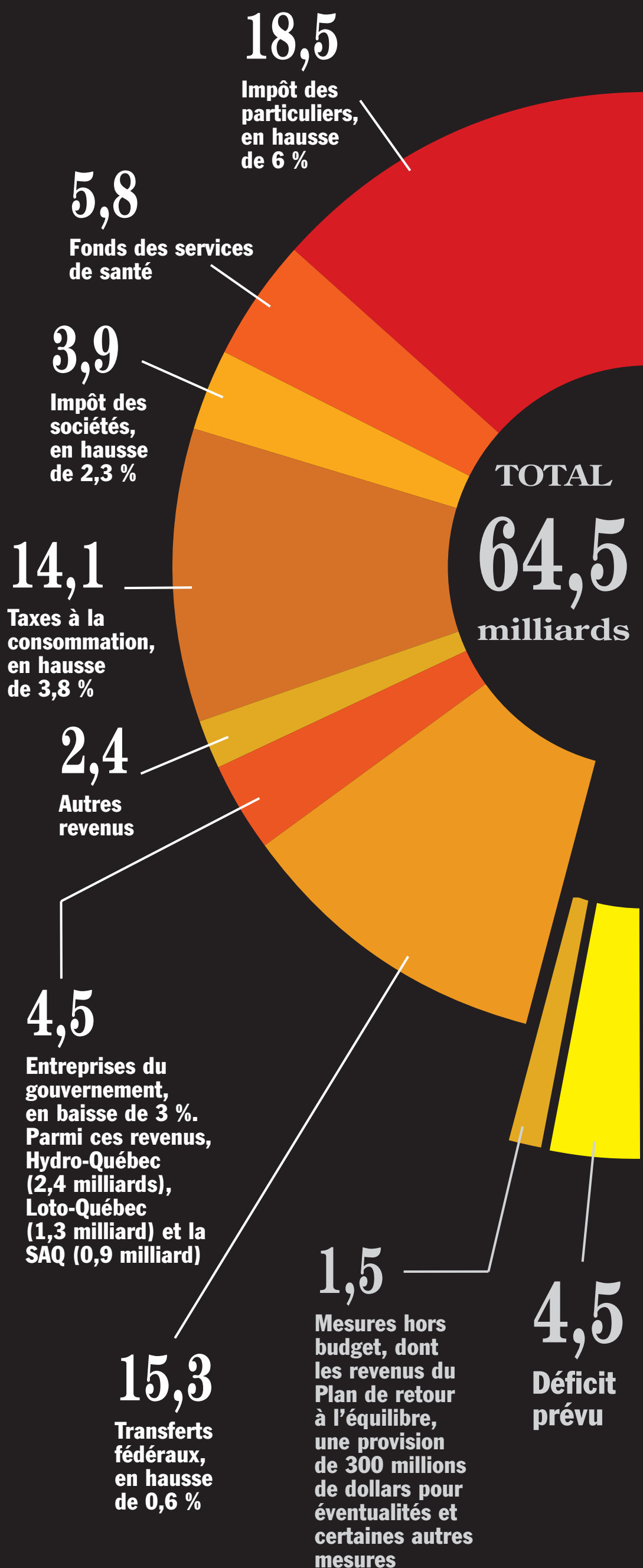
L'industrie, qui ne s'attendait pas à une telle annonce dans le budget, devrait réagir aujourd'hui.

Les mesures comprennent aussi des modifications fiscales au sujet des allocations dont peuvent se prévaloir les minières pour abaisser leur niveau de redevances. Dans l'industrie, il est connu que les caractéristiques particulières d'une mine permettent à ses propriétaires de réduire le taux de 12 % jusqu'à un plancher de 4,7 %. Cette possibilité demeure, mais le taux ne pourrait plus baisser en bas de 6 ou 7 %.

Le Devoir

## REVENUS

en milliards de dollars



### Le Conseil du patronat applaudit Bachand

Le Conseil du patronat du Québec applaudit Raymond Bachand. Il exerce «un contrôle des dépenses pour avoir des finances publiques saines». La porte-parole du Conseil, Norma Kozhaya, a fait remarquer qu'elle aurait souhaité qu'il aille encore plus loin. Quant à la hausse des tarifs d'électricité prévue pour 2014, le Conseil du patronat voit d'un bon œil que ces tarifs ne s'appliquent pas aux entreprises qui sont de grosses consommatrices d'énergie, mais déplore qu'elle touchera les entreprises qui ne bénéficient pas de taux préférentiels. — Le Devoir

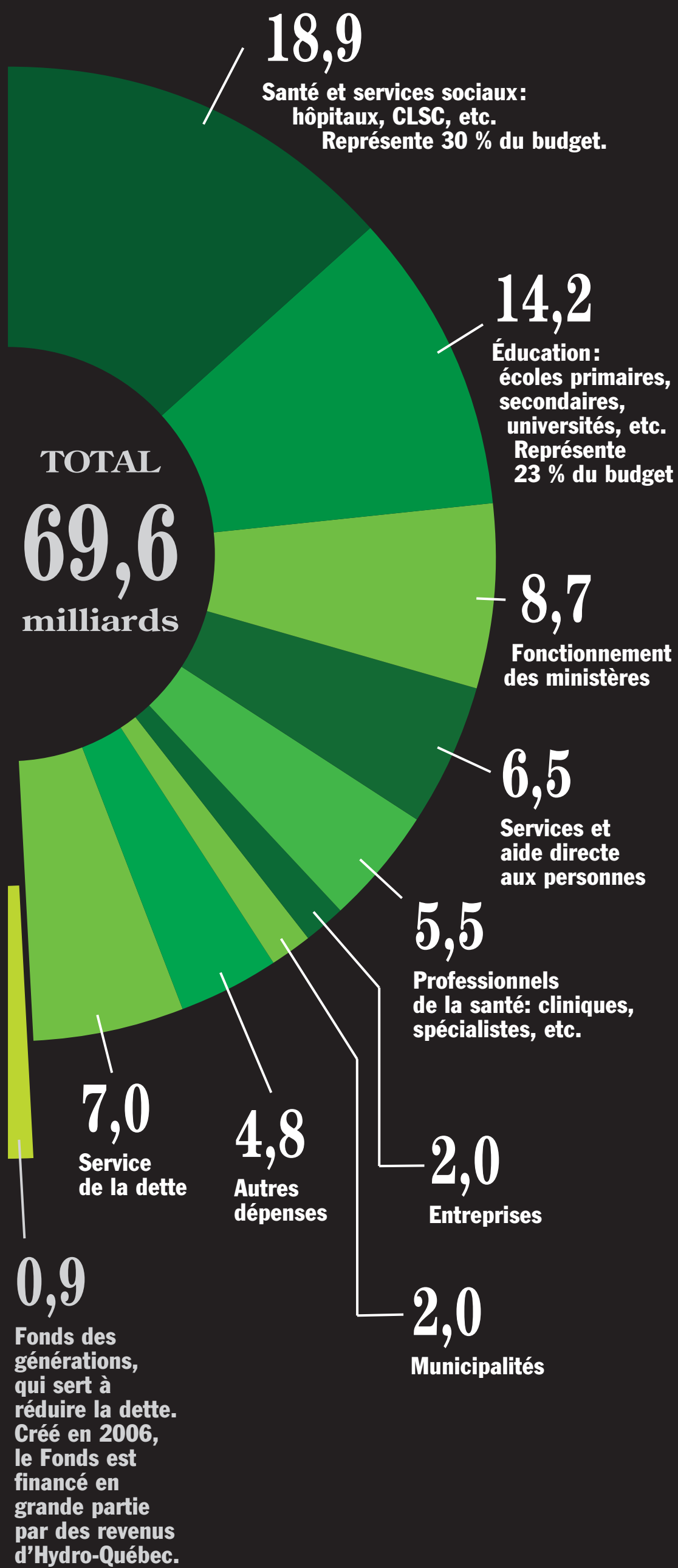
### Un tour de force, dit la Chambre de commerce

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain estime que M. Bachand a réussi un «tour de force très difficile à réaliser». «[Le budget] cible des projets structurants pour l'économie métropolitaine et propose un plan crédible pour renouer avec l'équilibre budgétaire en 2013-14. [...] Ce budget annonce le déplafonnement des droits de scolarité pour mieux soutenir nos universités, ainsi qu'un rattrapage des tarifs d'électricité afin de profiter pleinement de l'extraordinaire potentiel de richesse collective que représente l'hydroélectricité», a déclaré le président de la Chambre, Michel Leblanc. — Le Devoir

### Le Chantier de l'économie sociale insatisfait

Le Chantier de l'économie sociale regrette que le gouvernement Charest ait fait le choix «de sous-financer les entreprises d'économie sociale en aide domestique, de sous-payer leurs 6000 travailleuses et de menacer l'accessibilité des services aux personnes âgées, notamment celles à faibles revenus, [et] de ne pas respecter l'engagement de 15 000 nouvelles places en services de garde». Le ministre des Finances a choisi de faire peser 81 % du poids de l'augmentation de ses revenus sur le dos des particuliers, et surtout sur celui de ceux et celles ayant un revenu moyen, déplore le Chantier de l'économie sociale. — Le Devoir

## LE PARI DE LA LUCIDITÉ

DÉPENSES  
en milliards de dollars

Tous les chiffres ont été arrondis

L'AQESSS heureuse  
du fonds consacré  
à la santé

La création d'un fonds consacré à la santé a beaucoup plu à l'Association québécoise des établissements de santé et des services sociaux (AQESSS), qui y a vu une occasion de faire du développement, notamment au chapitre des services de première ligne. «C'est la première fois que l'on obtient une réponse structurante. Pour une bonne part, elle nous convient puisqu'elle garantit une croissance de 5 % des coûts de santé», a déclaré sa directrice générale, Lise Denis. L'AQESSS s'est par ailleurs inquiétée des impacts des mesures touchant le gel des cadres et des effectifs de soutien administratif. — Le Devoir

Infirmières: avis  
opposés de l'Ordre  
et de la Fédération

La priorité accordée aux infirmières praticiennes spécialisées (IPS) dans ce budget a été reçue avec soulagement par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ). Sa présidente, Gyslaine Desrosiers, a jugé «intéressante» la création d'un fonds consacré à la santé. Un avis que ne partage toutefois pas la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), qui accuse le gouvernement de transférer le fardeau des services publics à la classe moyenne et aux plus démunis. Sa présidente, Régine Laurent, y voit carrément «un choix idéologique qui met en péril la solidarité sociale». — Le Devoir

Un «budget de  
transition», disent  
les spécialistes

Le président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec était «très heureux» hier de voir que des idées mises en avant dans ses publicités ont été retenues. Ce budget «annonce une transition», a ajouté le Dr Gaëtan Barrette, qui s'est dit favorable à l'idée d'un fonds, mais a exprimé des doutes sur la franchise. La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec a fait la même analyse, tout en se disant préoccupée par le silence entourant la première ligne. «Il n'y a rien pour que tous les Québécois aient un médecin de famille», a déploré son président, le Dr Louis Godin. — Le Devoir

## SANTÉ

Les Québécois devront  
piger dans leurs poches

Les contribuables devront entre autres verser une taxe qui atteindra 200 \$ par année en 2012

KATHLEEN LÉVESQUE

Québec — Après sept ans de valse-hésitation en santé, le gouvernement du Québec entreprend un virage majeur qui obligera les Québécois à ouvrir plus grand leur portefeuille pour utiliser les services de santé.

Outre le paiement annuel des impôts, les contribuables devront verser une taxe qui atteindra 200 \$ par année en 2012, en plus d'être assujettis à une franchise dont les modalités d'application restent à déterminer. Le ministre des Finances, Raymond Bachand, a présenté hier ces orientations comme une façon de partager avec la population la responsabilité de trouver de nouvelles sources de financement de la santé.

«Ce n'est pas un sujet facile. Les esprits s'échauffent rapidement lorsque l'on propose des changements à notre système de santé. Trop souvent, les dogmes y tiennent lieu d'opinions. Le temps est cependant venu de passer à une nouvelle étape», a affirmé M. Bachand dans son premier discours budgétaire.

## Contribution santé

À compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain, chaque Québécois adulte devra payer 25 \$ dans un fonds dédié au financement direct des établissements de santé. En 2011, cette contribution s'élèvera à 100 \$, puis à 200 \$ à compter de l'année suivante.

Les contribuables devront verser cette taxe au moment de produire leur déclaration de revenus (au printemps 2011). Aussi, il sera possible de demander une retenue à la source.

Les personnes à faible revenu bénéficieront d'une exemption. Par exemple, un couple avec deux enfants gagnant moins de 29 165 \$ par année n'aura pas à y cotiser, tout comme une personne seule dont les revenus annuels ne dépassent pas 14 320 \$. Il s'agit d'une taxe régressive, c'est-à-dire que tous

les contribuables sont soumis au même taux, sans regard à leur niveau de revenus.

A terme, le gouvernement estime pouvoir empocher 945 millions, qui couvriront la croissance de 5 % des coûts de santé. Pour le ministre Bachand, il est clair que puisque «tout le monde bénéficie des services de santé, tout le monde doit payer». Pour la chef de l'opposition officielle, Pauline Marois, l'effort supplémentaire exigé des Québécois n'améliorera en rien la qualité des services

te. Au ministère des Finances, on précise que l'on jongle avec l'idée que la franchise puisse s'appliquer à un «épisode soins» plutôt qu'à un seul soin reçu.

Chose certaine, cette franchise représenterait une nouvelle source de revenus appréciable. Le rapport Castonguay estimait que cela rapporterait à l'État québécois quelque 600 millions par année. Or, les Finances ont calculé les besoins en 2013-14 à environ 500 millions.

Il semble exclu que les Québécois doivent payer la franchise lorsqu'ils se présentent dans une clinique ou aux urgences d'un

**Pour Raymond Bachand, puisque «tout le monde bénéficie des services de santé, tout le monde doit payer»**

en plus d'être inéquitable.

Les hôpitaux, CLSC et autres CHSLD recevront des fonds en fonction de leur productivité et de leurs résultats. En clair, l'objectif gouvernemental est de voir son réseau de santé soigner davantage de gens. Mais la définition de la performance ne se limitera pas au volume de soins; les autres éléments pris en considération seront déterminés par le ministère de la Santé au cours des prochains mois.

## Ticket modérateur ou «orientateur»

Le financement du système de santé passera également par l'imposition d'une franchise basée sur le principe de l'utilisateur-payeur. Plus le nombre de visites médicales est élevé pendant l'année, plus la franchise coûtera cher.

Le scénario final n'est pas arrêté, mais la voie qu'emprunte le gouvernement n'a rien d'un «ballon d'essai» pour provoquer un débat, comme l'a précisé le ministre Raymond Bachand. «La décision est prise», a-t-il assuré.

Le gouvernement travaille à partir de la proposition issue du rapport Castonguay. Cela pourrait signifier l'établissement d'une franchise de 25 \$ par visi-

hôpital. La franchise serait plutôt payable au moment de la production de la déclaration de revenu à partir des données recueillies par la Régie de l'assurance maladie.

Le gouvernement refuse de qualifier cette mesure de «ticket modérateur», ce qui est illégal en vertu de la Loi canadienne sur la santé. Québec entamera des discussions avec le gouvernement du Canada sur cette question afin de le convaincre que «l'effet recherché est orienteur plutôt que modérateur: il s'agit d'encourager la prestation du bon soin au bon endroit», peut-on lire dans les documents budgétaires déposés hier.

Par ailleurs, le gouvernement entend désormais publier à l'automne de chaque année les «comptes de la santé». Il s'agira de faire un rapport financier complet des dépenses en santé et de leur évolution. «Les Québécois sauront où va leur argent», a affirmé M. Bachand.

Le ministère de la Santé procédera également à une révision de la gouvernance du réseau et à une rationalisation des infrastructures technologiques.

Le Devoir

## ÉDUCATION

Les universitaires paieront  
plus cher en 2012

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — À partir de l'automne 2012, il en coûtera plus cher pour étudier à l'université, a tranché le gouvernement Charest dans son budget, hier. On ignore toutefois pour l'instant de quelle taille sera cette hausse puisque le gouvernement veut d'abord effectuer une consultation.

L'automne prochain, il convoquera donc une «rencontre des partenaires de l'éducation». Celle-ci portera non seulement sur le financement des universités, mais abordera «l'ensemble des problématiques reliées à l'éducation», a confié le ministre Michelle Courchesne, hier, au huis clos du budget. «Ce ne sera pas un rendez-vous anodin», a-t-elle insisté, en soutenant qu'en commission parlementaire sur la gouvernance, récemment, «ce forum a été demandé unanimement». On se penchera notamment sur la «performance du réseau d'enseignement, de recherche et de gestion».

Des questions comme la multiplication des campus (l'Université de Sherbrooke à Longueuil, par exemple) seront sur la table, a annoncé la ministre. Ces sujets et d'autres ramèneront sur le tapis les critères du financement des universités, a-t-elle dit. «Vous savez qu'on finance per capita. Dans ce contexte, les universités, ce qu'elles veulent, c'est du "per capita". Moi, je questionne ça», a-t-elle déclaré.

On discutera aussi, lors de cette rencontre, de «démocratie scolaire», annonce-t-on dans le budget. Le projet de tenir simultanément l'élection scolaire et l'élection municipale sera proposé formellement. La Fédération des commissions scolaires s'y est déclarée favorable récemment. Le gouvernement veut aussi mettre à l'ordre du jour «l'adéquation entre l'enseignement et les besoins à venir du marché du travail».

Quant à la hausse des frais de scolarité, elle est nécessaire pour mieux financer les universités québécoises, a soutenu le ministre Raymond Bachand dans son discours. Déjà, a-t-il souligné, «de

toutes les provinces canadiennes, le Québec est le gouvernement qui finance le plus ses universités». Le pourcentage de financement public est de 67,9 % au Québec, alors qu'il est de 52,8 % en Ontario. La part des étudiants, actuellement, se situe à 12,5 %, une des plus faibles au pays.

Lors des dernières élections, le Parti libéral s'était engagé à ne pas hausser les droits de scolarité au-delà de l'«ajustement» de 50 \$ par session déjà mis en place. «On n'a qu'une parole», a affirmé la ministre Michelle Courchesne hier pour expliquer l'échéance de l'automne 2012.

**Québec convoquera à l'automne prochain une «rencontre des partenaires de l'éducation»**

## Grand-messe

La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) s'est dite prête à participer au «sommet» sur l'éducation annoncé par Québec. Son président, Jean Grégoire, a toutefois déploré qu'une «partie de la conclusion de cette rencontre soit écrite d'avance». La FEUQ s'inquiète des intentions du gouvernement malgré une affirmation du ministre Bachand selon laquelle «le gouvernement s'assurera que le Programme des prêts et bourses permette de maintenir l'accessibilité financière aux études».

La Fédération des commissions scolaires a pour sa part qualifié d'«aberrant» la tenue d'un autre forum dans lequel le rôle et la responsabilité des commissions scolaires seront abordés. La présidente, Josée Bouchard, a dit trouver «démobilisant de devoir encore mettre de l'énergie à débattre des structures lors d'une grand-messe alors qu'on devrait se concentrer sur la réussite».

Le budget total du ministère de l'Éducation sera de 14,805 milliards en 2010-11, en hausse de 315 millions par rapport à l'exercice précédent. Cela représente une augmentation de 2,2 %, ce qui couvre les coûts du système et qui comprend l'hypothèse d'une augmentation de salaire de 0,5 % des employés du réseau (ce qui correspond aux offres du gouvernement).

Le Devoir

## BUDGET DU QUÉBEC 2010

## Hé ben!



ÉRIC DESROSIERS

On s'était fait à l'idée, en dépit de tous les grands débats des derniers mois, que le gouvernement Charest accoucherait d'un budget comme les autres. Il est arrivé plutôt avec un plan qui, s'il est respecté par ses auteurs, et appuyé par les électeurs, marquera un tournant au Québec.

Il n'y avait qu'à voir la tête des collègues qui étaient arrivés avant nous au huis clos pour comprendre que quelque chose de pas normal était en train de se passer. Habituellement encore à moitié endormis lorsqu'ils prennent pour la première fois contact avec un nouveau budget, on s'attendait à les trouver en train de tourner lentement les pages de lourds documents qu'on leur avait remis à la recherche des trois ou quatre mesures qui pourraient peut-être ressortir du lot. Cette fois, ils étaient pris d'une inquiétante agitation, les uns riant nerveusement et se lançant des: «*Sacré Charest! Il nous a bien eus*»; les autres annotant furieusement chaque page et répétant comme un mantra: «*Hé ben!*»

Ce n'est pas que les nombreux changements annoncés dans le budget soient tellement originaux ou inédits. La grande majorité d'entre eux étaient évoqués depuis des années par un grand nombre d'experts. Ils faisaient récemment partie des recommandations des quatre économistes du comité consultatif du ministre des Finances, Raymond Bachand. La plupart se retrouvent aussi dans les conseils que reçoivent ces temps-ci les directions des institutions économiques internationales, comme l'OCDE.

## Le modèle à la mode

Tous ses experts recommandaient notamment que les gouvernements privilégient les taxes à la consommation et les tarifs plutôt que l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, considérés comme plus dommageables pour la croissance économique. Mais ils disaient aussi d'accompagner ces taxes et tarifs de mécanismes réduisant leurs effets régressifs, ce qui semble manquer aux projets de nouvelles taxes en santé du ministre Bachand.

Nos experts disaient aussi que la guerre aux déficits devait être une priorité, mais pas au détriment de la difficile relance économique en cours. Le gouvernement Charest a décidé de maintenir les mesures de relance prévues pour cette année, mais s'est refusé à repousser son objectif d'équilibre budgétaire dès 2013-14, comme plusieurs le lui recommandaient.

Le ministre Bachand s'est aussi rendu à l'opinion de plusieurs experts en promettant hier d'améliorer la productivité du secteur public en réévaluant fréquemment la pertinence des programmes, en consultant les employés eux-mêmes et en versant les recettes de la nouvelle taxe en santé aux établissements les plus performants. Contrairement à son comité consultatif, il a toutefois préféré l'utilisation d'indicateurs de performance plutôt que l'introduction de plus de concurrence du privé.

Les économies développées doivent aussi, à long terme, améliorer leur productivité et développer de nouveaux secteurs économiques pour faire face au vieillissement de leur population et à la concurrence des économies émergentes, répète-t-on sur tous les tons ces temps-ci. Pour ce faire, l'OCDE recommandait récemment aux gouvernements de maintenir autant que possible, sinon d'augmenter, leur financement de secteurs névralgiques comme la santé, l'éducation et le développement de l'économie verte.

Côté santé, le budget Bachand passait probablement le test hier. Côté éducation, lutte contre le décrochage scolaire et formation continue des travailleurs, on avait déjà moins de choses à dire. Mais côté conquête de la nouvelle économie verte, c'était pratiquement le désert.

## Le test populaire

En résumé, ce nouveau budget du gouvernement Charest reprend à son compte une bonne partie des principales recommandations qui sont faites ces temps-ci aux gouvernements des pays développés. Il n'en constitue pas moins un virage important par rapport à ce qu'on avait l'habitude de faire au Québec. Le ministre des Finances, Raymond Bachand, avait bien fait rire, il y a quelques semaines, lorsqu'il avait repris à son compte l'appel lancé par les quatre économistes de son comité consultatif à l'avènement d'une «*révolution culturelle*» en matière de gestion des services publics et de fiscalité. Il n'avait peut-être pas tellement exagéré.

C'est toutefois une chose de lancer une révolution. C'en est une autre de la mener à terme.

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement Charest annonce son intention de bouleverser les façons de faire à Québec. Lors de son élection en 2003, il promettait déjà de révolutionner l'État québécois. Les idées qui étaient à la mode dans certains cercles à cette époque-là parlaient de «*ré-ingénierie de l'État*», de «*gouvernement en ligne*» et de «*partenariats public-privé*». Cette révolution a finalement avorté. Avant cela, le chef du Parti libéral, fraîchement débarqué d'Ottawa, avait carrément prédit la mort du modèle québécois.

Il y a toutes sortes de conditions à respecter pour réussir de telles révolutions. La principale est sans doute d'obtenir l'appui de la population.

Le comité consultatif du ministre Bachand a beaucoup cité l'exemple des pays d'Europe du Nord comme preuve que les social-démocraties pouvaient se réinventer sans y perdre leur âme. Ceux qui connaissent bien ces régions nous disent toutefois que si leurs populations ont accepté ces réformes, c'est parce qu'elles savaient pertinemment que leur gouvernement ne cherchait pas à en changer les principes et les objectifs fondamentaux, mais bien à en assurer la pérennité.

C'est maintenant au tour du gouvernement Charest d'en convaincre les Québécois.



Le maire Gerald Tremblay va recommander rapidement à la Communauté métropolitaine de Montréal d'augmenter la taxe sur l'essence, ce qui permettra de recueillir quelque 53 millions de dollars.

## MUNICIPALITÉS

## Montréal obtient les moyens de ses ambitions

Tout comme Laval et Longueuil, Montréal pourra imposer une hausse de la taxe sur l'essence

KATHLEEN LÉVESQUE

Québec — Le premier budget du ministre des Finances, Raymond Bachand, reconnaît Montréal comme métropole et lui donne les moyens de jouer ce «*rôle unique dans le développement du Québec*».

Les élus de la région de Montréal, y compris les banlieues de Laval et de Longueuil, pourront imposer une hausse de la taxe sur l'essence, jusqu'à 1,5 cent le litre sur le grand territoire montréalais (3,6 millions de citoyens). La seule condition à cette ouverture, c'est que les millions ainsi obtenus ne puissent servir à diminuer la part des villes ou des usagers dans le financement du transport en commun. «*On reconnaît que Montréal est la locomotive du développement économique. [...] C'est un changement profond d'attitude*», s'est réjoui le maire Gerald Tremblay.

Ce dernier entend recommander rapidement à la Communauté métropolitaine de Montréal d'augmenter la taxe sur l'essence, ce qui permettra de recueillir quelque 53 millions de dollars. Cette somme permettra d'éponger le déficit structurel en

transport en commun, dont celui de la Société de transport de Montréal, qui s'élève à 40 millions par année.

Québec a également annoncé la création du Fonds des infrastructures routières et de transport en commun, qui sera alimenté par la taxe sur les carburants. Dès de-

Québec donne suite à la demande de Montréal d'implanter une navette ferroviaire entre l'aéroport et son centre-ville

main, une hausse d'un cent le litre d'essence, et d'un cent par année pour les trois prochaines années, permettra au gouvernement d'engranger 120 millions par année consacrés au développement de projets. Le maire Tremblay y a vu un coup de pouce important aux projets montréalais, bien que ces hausses successives s'appliqueront à tout le Québec. «*On va pouvoir établir nos priorités, réaliser [la voie réservée du boulevard] Pie-IX, l'échangeur Turcot, la rue Notre-Dame. On va pouvoir aussi investir dans le transport en commun*», a-t-il lancé avec enthousiasme.

Aussi, le ministre Bachand a annoncé un soutien accru au Fonds de développement de la métropole, qui passe de 140 millions à 175 millions par année pour les cinq prochaines années. Québec donne suite à la demande de Montréal d'implanter une navette ferroviaire entre l'aéroport et le centre-ville de Montréal. Une enveloppe de 200 millions y est consacrée.

D'autres bonnes nouvelles ont maintenu le large sourire du maire Tremblay: les investissements en culture, qui donnent un élan au Quartier des spectacles, et la mise sur pied d'une table de concertation pour le secteur financier (voir page A 5).

Le président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Michel Leblanc, partageait la joie du maire. «*C'est le budget le plus montréaliste depuis une dizaine d'années*», s'est-il exclamé, parlant même d'un budget d'une portée «*historique*».

## DÉMOGRAPHIE

## Québec veut des «retraités actifs»

ISABELLE PORTER

Québec — Préoccupé par le faible taux de participation des 55-70 ans au marché du travail, le gouvernement Charest crée une «*commission nationale*» sur le «*vieillessement actif*».

Dirigée par la présidente de la Fédération des chambres de commerce, Françoise Bertrand, et l'ancien sous-ministre et «*retraité actif*» Gilles Demers, la nouvelle Commission nationale sur la participation au marché du travail se voit confier un budget de recherche de 1 million. Son mandat consistera à réfléchir sur ce que le gouvernement peut faire pour contrer le renversement de la pyramide démographique.

Le gouvernement est particulièrement préoccupé par le fait que le taux de participation au marché du travail des 55-70 ans est «*relativement peu élevé*» en comparaison avec ce qu'on observe en Ontario.

L'Institut de la statistique du Québec estime que la population en âge de travailler va commencer à décliner à compter de 2014, ce qui entraînerait une baisse de 0,2 % du PIB à partir de 2021, soit le tiers de la croissance escomptée. «*Cela signifie qu'en raison des seuls changements démographiques, la croissance du PIB réel pourrait être réduite de 0,8 % annuellement de 2021 à 2025, comparativement à la moyenne des 27 dernières années*», fait-on valoir dans les documents budgétaires.

La Commission, qui devra déposer un rapport d'ici février 2011, devra mener des consultations auprès d'experts, de représentants des 55-70 ans et de groupes d'intérêts (syndicats, patrons, etc.). On souhaite qu'elle explore de nouveaux modèles d'organisation du travail pour sortir des sentiers battus et qu'elle étudie la possibilité d'introduire des mesures fiscales pour inciter les retraités à continuer à travailler. On lui demande aussi d'évaluer si les régimes de retraite sont adaptés au contexte démographique.

Toujours au chapitre des mesures touchant spécialement les aînés, le gouvernement Charest bonifie également le crédit d'impôt dédié au maintien à domicile des personnes âgées en assouplissant ses critères d'admissibilité, changement qui devrait toucher 12 000 personnes, plaide-t-on. Enfin, Québec renouvelle l'effort pour soutenir les aidants naturels, qui héritent de 2 millions supplémentaires.

Hier, l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) s'est dite «*amèrement déçue*» par ces mesures. Se disant «*très préoccupée par l'effet des hausses de la TVQ et des tarifs gouvernementaux sur la clientèle aînée*», l'Association estime que les mesures d'atténuation prévues par le gouvernement (exemption limitée pour la contribution santé et crédit d'impôt pour la solidarité financé en partie par des provisions déjà annoncées) sont trop faibles.

Le Devoir

Le Devoir

## ENVIRONNEMENT

## Québec «souffle le chaud et le froid», dit le milieu

LOUIS-GILLES FRANŒEUR

Le milieu environnemental estime que le budget du Québec «*souffle le chaud et le froid*» tout en étant en deçà du discours vert officiel.

La disparition de l'Agence de l'efficacité économique, qui sera intégrée au ministère chargé de développer les énergies, inquiète singulièrement Équiterre et Nature Québec.

La diminution du budget du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), qui passe de 205 à 203 millions, la faiblesse des premières redevances sur l'eau — qui vont rapporter 2 millions cette année et 8 millions par la suite —, l'imposition d'une redevance de «*seulement 50 millions par an au secteur minier alors qu'il en faudrait cinq fois plus*» font dire à Christian Simard, de Nature Québec, que les moyens choisis sont en deçà de «*l'économie verte*» du premier ministre Charest. Sans parler du fait, dit-il, que Québec n'élargit aucunement l'aide aux groupes écologistes, totalement démunis.

De son côté, le ministre titulaire du MDDEP,

Line Beauchamp, qualifie ce budget de «*courageux*» parce qu'il matérialise par des redevances les principes de l'utilisateur et du pollueur-payeur, qui vont augmenter ses revenus en plus de ceux de l'Agence de l'efficacité énergétique, ce qui lui confère un droit de veto sur les sommes déboursées par le Fonds vert. Enfin, les redevances sur les jus, les boissons et l'eau embouteillée seront 20 fois plus importantes qu'en Ontario, et celles sur les eaux de procédé, trois fois plus importantes.

Christian Simard constate avec ironie que Québec inclut le Plan Nord dans son «*économie verte*» alors qu'il n'a été question jusqu'ici que d'extraction de minéraux et de barrages, les deux piliers de la vieille économie et de son cortège d'impacts sur la faune.

De son côté Steven Guilbeault, d'Équiterre, note avec satisfaction que Montréal et Québec pourront demander 1,5 ¢ de plus du litre pour développer leurs transports en commun, en plus de la taxe provinciale de 1 ¢ au profit du nouveau Fonds des transports. Mais, dit-il, avec 85 % de ce fonds dédié aux routes et 15 % au transport en

commun, les moyens ne suivent pas le discours. Un jugement que partage Mélissa Filion, de Greenpeace, d'autant plus que le MDDEP subit une baisse de 3,8 % de son budget, un des plus petits de tout le gouvernement.

Fait à noter, le budget prévoit aussi la construction d'un lien ferroviaire entre le centre-ville de Montréal et l'aéroport, en plus d'un appui au développement aux véhicules électriques.

Pour André Bélisle, de l'Association québécoise contre la pollution atmosphérique, «*ce budget évoque 500 fois la dette économique, mais pas une ligne sur la dette écologique*», ce qui ne donne pas un portrait exact de la richesse du Québec.

Christian Simard illustre d'ailleurs cette assertion en notant que le gouvernement, qui annonce des hausses des tarifs d'électricité, aurait dû aussi interdire à Hydro-Québec de vendre de l'électricité moins cher que son prix d'achat ou du coût de production des nouveaux ouvrages, générateurs de surplus croissants.

Le Devoir

## LE PARI DE LA LUCIDITÉ

CULTURE

## Montréal reçoit de l'aide

ISABELLE PORTER

Québec — Le gouvernement puise dans les coffres de Loto-Québec pour augmenter sensiblement ses investissements en culture, une aide consacrée principalement au milieu culturel montréalais.

La société d'État débloque 10 millions de dollars cette année pour venir en aide à l'Orchestre symphonique de Montréal. Cette somme permet au ministère de la Culture de libérer 3,4 millions dans son budget et de le réinvestir dans l'aide aux autres orchestres symphoniques ainsi qu'aux ensembles de chambre (1,3 million), aux Grands Ballets canadiens (0,5 million) et à l'Opéra de Montréal (0,4 million), notamment.

Sont également libérés 3,4 millions du Conseil des arts et des lettres, ce qui permet d'accroître le soutien aux écoles d'art (1 million), aux musées en difficulté (0,5 million) et à deux nouvelles organisations, le Festival d'art lyrique dans la capitale (0,9 million) et celui du cirque à Montréal (1 million). Toujours dans la métropole, l'Institut national de l'image et du son reçoit une aide d'un million de dollars en provenance du ministère.

Le gouvernement profite en outre de la présentation du budget pour confirmer des investissements de 75 millions dans la réfection de l'édifice Wilder, dans le Quartier des spectacles. L'immeuble, fermé depuis dix ans, abritera des employés du ministère et certains organismes culturels. Impossible pour l'instant de savoir lesquels, les négociations entre la Ville de Montréal et ces derniers n'étant pas terminées.

Enfin, le gouvernement renouvelle son aide visant à atténuer l'impact du retrait d'Ottawa des programmes de soutien à la diffusion internationale, comme le réclamait le Mouvement des arts et des lettres (MAL). Il s'agit d'une dépense de 9 millions sur trois ans. «Il y a beaucoup d'organismes qui poussent un soupir de soulagement», a déclaré hier le porte-parole du MAL, Bastien Gilbert, qui s'est dit aussi très heureux des annonces concernant l'OSM et l'INIS.

Le Devoir



La présidente de la Fédération des infirmières, Régine Laurent, a tenu sa garde haute devant le ministre de la Santé, Yves Bolduc, hier. Les différents syndicats du Front commun auront un dur combat à mener pour arriver à une entente négociée avec Québec.

## L'embellie entre Québec et le Front commun est écorchée

Les syndicats ont été surpris de retrouver dans le budget des éléments qui limitent la négociation en cours

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Le budget d'hier a mis fin à la brève embellie de lundi soir, où l'optimisme a régné dans les négociations entre les syndicats et le gouvernement. «Les jours se suivent et ne se ressemblent pas», a soutenu Lucie Martineau, présidente générale du Syndicat de la fonction publique du Québec.

La rencontre de lundi avait été constructive, a-t-elle rappelé, mais «ce matin [hier matin], en ouvrant les documents du budget, je me suis demandé: "Comment on va arriver à avoir une entente dans les premiers jours d'avril?" Ça va prendre des miracles. C'est le congé pascal. On va espérer...»

Même s'ils ne perdent pas espoir d'en arriver bientôt à une solution négociée, les syndicats ont été surpris de retrouver dans le budget des éléments qui limitent la négociation en cours.

Le remplacement d'un employé sur deux partant à la retraite, par exemple. Selon le gouvernement, la mesure, mise en place en 2004, aurait permis de réduire de 6 % (équivalent

à une diminution de 4557 postes à temps complet de 2004-05 à 2008-09) l'effectif de la fonction publique. Or, dans son budget 2010-11, non seulement le gouvernement souhaite conserver cette mesure, mais il veut l'étendre au personnel administratif du réseau de la santé et des services

«Ça va prendre des miracles.

C'est le congé pascal. On va espérer...»

— Lucie Martineau, présidente générale du Syndicat de la fonction publique du Québec

sociaux et du réseau de l'éducation, y compris les cadres.

Le gouvernement ajoute une autre règle: «la croissance de la masse salariale, résultant notamment des augmentations salariales et des progressions dans les échelles, devra être compensée par des gains d'efficacité et le remplacement partiel des départs à la retraite». Enfin, le gouvernement a annoncé qu'il gèle la masse salariale globale des ministères et des organismes de la fonction publique «à son niveau actuel» jusqu'en 2013-14.

Ces mesures ont été comparées à un «coup de massue au Front commun» par le président de la Centrale des syndicats du Québec, Réjean Parent. Lucie Martineau a fait valoir pour sa part que les services publics, ce ne sont pas des entreprises de production comme les autres. Les gains de productivité y sont plus difficilement évaluable.

«Est-ce que je dois fermer la ligne à un citoyen parce qu'il a de la difficulté à s'exprimer? Est-ce que je ne dois pas m'occuper d'un élève en difficulté parce que c'est trop long?»

L'extension de la mesure du remplacement d'un employé sur deux partant à la retraite au monde de l'éducation a été qualifiée «d'abominable» par la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau: «Ça va être un retour à la sous-traitance, aux agences privées. Ça va continuer de nous coûter les yeux de la tête; c'est une giflette pour le personnel!»

Le Devoir

## Les moins nantis auront droit à une compensation

ISABELLE PORTER

Québec — Pour minimiser les impacts des hausses de tarifs sur les moins nantis, le gouvernement investit 510 millions dans un nouveau «crédit d'impôt remboursable de la solidarité».

Ce crédit est issu de la fusion de différents crédits déjà existants: le crédit d'impôt pour la TVQ, le remboursement de l'impôt foncier et un crédit qui cibait les résidents des villages nordiques. Regroupés et bonifiés, ces crédits totaliseront 1,35 milliard comparativement à

840 millions avant leur fusion.

Pour un couple avec deux enfants, le montant maximal du crédit passe ainsi de 958 \$ à 1194 \$ en 2011, et à 1375 \$ en 2012. Le nombre de ménages admissibles passera de 2,5 à 2,7 millions. Enfin, les personnes à faible revenu seront exemptées de la nouvelle «contribution santé».

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, doit par ailleurs dévoiler au cours des prochaines semaines son nouveau Plan de lutte contre la pauvreté. Déjà, on sait que le gouvernement va ajouter 3000 lo-

gements sociaux au parc existant et 340 unités additionnelles au Nunavik, où les besoins sont criants.

Seul chef de l'opposition à soulever le sujet directement hier, le chef de Québec solidaire, Amir Kadir, a déclaré que ces efforts étaient bien modestes. «Il y a les 3000 nouveaux logements et le crédit à la solidarité, c'est très bien, mais c'est à peu près tout alors que tout le reste est à l'avenant des demandes des lucides.»

Le Devoir

## L'opposition dénonce le budget en bloc

JOCELYNE RICHER

Québec — Les trois partis d'opposition à l'Assemblée nationale semblaient à court d'épithètes hier pour dénoncer en bloc le budget 2010-11 déposé par le ministre des Finances, Raymond Bachand.

Une fois de plus, la chef péquiste, Pauline Marois, a jugé que le premier ministre Jean Charest n'avait plus de crédibilité, ayant bafoué l'un après l'autre les engagements pris durant la dernière campagne électorale. M. Charest avait dit: «Pas de déficit, pas de hausses de taxes ou de tarifs», a indiqué la chef de l'opposition officielle, en ajoutant que le budget comportait au contraire une «pléthore» de hausses tarifaires et de taxes, dont la nouvelle «taxe Charest» pour financer le réseau de la santé.

Ce sont donc, au total, les contribuables qui «vont payer pour la mauvaise gestion du gouvernement Charest», a-t-elle ajouté. Selon ses calculs, le gouvernement Charest aura fracassé «un record historique» en endettant les Québécois de plus de 42 milliards depuis son élection.

Elle s'est de plus montrée «inquiète», affirmant que Québec n'avait pas procédé à une étude d'impact des diverses hausses de taxes et de tarifs annoncées sur l'économie.

Le Québec impose «un garrot financier sur les services publics», croit Amir Khadir

Un budget choquant, selon l'ADQ

Du côté de l'Action démocratique, le chef du parti, Gérard Deltell, a soutenu que le budget Bachand était probablement «le plus choquant» de l'histoire récente, particulièrement avec son «impôt santé». Selon lui, le gouvernement n'a pas eu le courage de faire d'abord le ménage dans sa cour, en sabrant les dépenses du gouvernement avant de demander un effort supplémentaire aux contribuables.

Le critique adéquate en matière de finances, François Bonnardel, a renchéri pour dire que Québec prenait les contribuables pour des «vaches à lait». Il estime lui aussi que Québec ne s'est imposé aucun sacrifice et s'est contenté, au total, de «mesures insignifiantes».

De l'avis du porte-parole de Québec solidaire, le député de Mercier, Amir Khadir, ce sont ceux qu'on appelle les «lucides» qui sortent gagnants de l'exercice budgétaire. Québec a demandé des sacrifices aux «gens ordinaires», mais, selon lui, n'a pas eu le courage de faire payer les «élites affairistes», maintenant au contraire leurs avantages fiscaux.

Khadir s'en est pris au plan de compressions de dépenses annoncé par le ministre et dénoncé le choix de Québec, à ses yeux, d'imposer «un garrot financier sur les services publics», ce qui aura des conséquences dramatiques, dont la fuite du personnel et la «gangrène» du réseau de la santé.

La Presse canadienne

## Les consommateurs inquiets

Pour Option consommateurs, le budget provincial, avec ses hausses annoncées de tarifs et sa nouvelle contribution santé, va une fois de plus pénaliser les ménages et particulièrement les contribuables à faibles et moyens revenus. «Le gouvernement du Québec a manqué d'audace, a résumé Michel Arnold, son directeur général.

Avec les différentes hausses de tarifs annoncées aujourd'hui, même l'instauration du nouveau crédit d'impôt pour la solidarité n'aura aucun effet bénéfique après 2011.» Pour l'Union des consommateurs, Québec a décidé hier de mettre en place de nombreuses hausses régressives «sans que l'on sache si des mécanismes compensatoires adéquats seront offerts pour les atténuer», a dit l'organisme par voie de communiqué. L'Union déplore aussi que M. Bachand n'ait pas fait preuve «d'un plus grand sens de l'équité et de plus d'imagination pour trouver de nouveaux revenus». — Le Devoir

NOUVELLE SÉRIE

CE SOIR 20 h  
CONTACTSTÉPHAN BUREAU RENCONTRE  
L'ÉCRIVAIN ANTONINE MAILLET.

Télé-Québec

Moments inédits • Révélations • Confidences

À venir : Victor-Lévy Beaulieu • Denys Arcand • Normand Laprise  
Michel Tremblay • Benoîte Groulx • Dan Bigras • Roy Dupuis • Claude Dubois

## ACTUALITÉS

## FUSILLADE

## Laval devra indemniser les victimes de Jocelyn Hotte

BRIAN MYLES

La Cour supérieure a jugé hier que la Ville de Laval est civilement responsable des blessures subies par trois hommes aux mains de l'ex-policier de la GRC Jocelyn Hotte.

L'affaire remonte au 23 juin 2001, date à laquelle Hotte a tué son ex-conjointe, Lucie Gélinas, à bout portant, sur l'autoroute métropolitaine, après l'avoir pourchassée sur plusieurs kilomètres. Pierre Mainville, Hugues Ducharme et David Savard, qui accompagnaient Mme Gélinas, ont subi de graves blessures et des séquelles psychologiques.

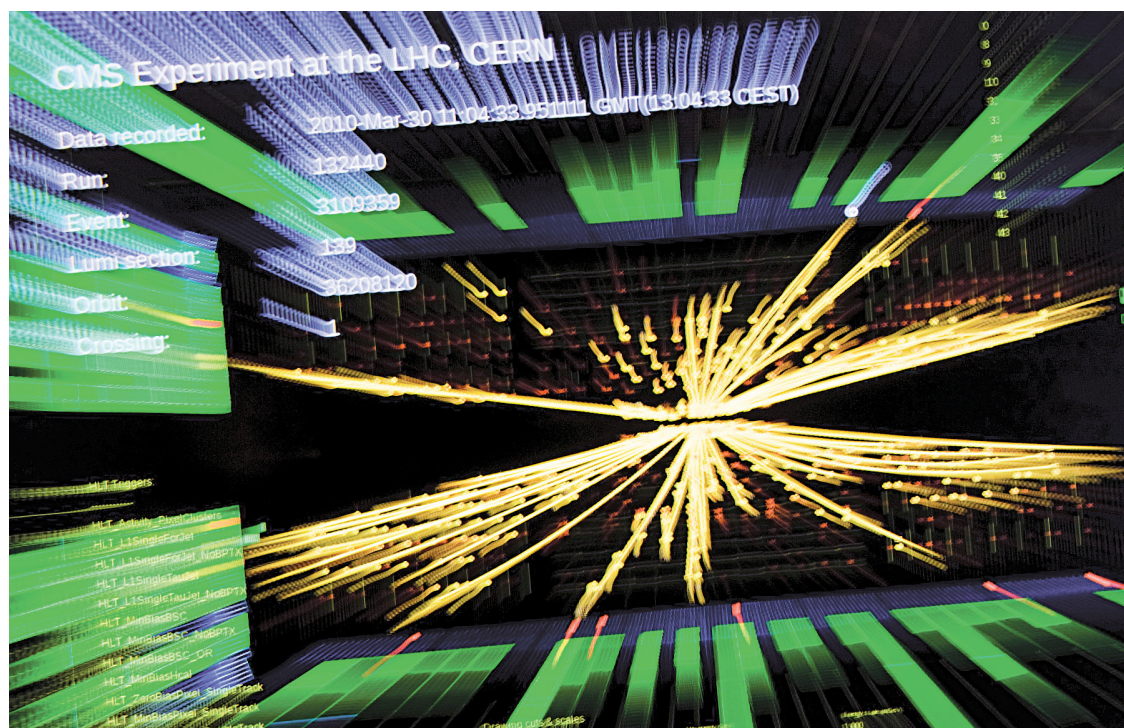
Cinq jours avant la tragédie, Lucie Gélinas avait appelé le 911 en indiquant que Jocelyn Hotte l'avait menacée de mort. Deux patrouilleurs de Laval sont allés à sa rencontre. Même si elle s'est dite harcelée et menacée de mort par Hotte, les patrouilleurs ont jugé sa plainte non fondée.

Le juge Steve J. Reimnitz reproche à la police de Laval de ne pas avoir pris la menace au sérieux. Non seulement Hotte avait-il manifesté le désir de s'en prendre à son ex-conjointe, il portait aussi «un intérêt manifeste» aux hommes qu'elle fréquentait. Si les policiers de Laval avaient donné suite à sa plainte, la tragédie aurait pu être évitée, estime le juge.

Le montant des dommages qui sera accordé à Mainville, Ducharme et Savard sera fixé à une date ultérieure. Quant à Hotte, il purge une peine de prison à vie pour le meurtre de son ex-conjointe.

Le Devoir

## COLLISIONS JUBILATOIRES



FABRICE COFFRINI APF

APRÈS deux faux départs, les premières collisions entre faisceaux de protons ont finalement eu lieu hier dans le Large Hadron Collider (LHC), le collisionneur de particules le plus puissant du monde, qui est enfoui sous terre en banlieue de Genève. Dans la salle de contrôle du CERN, l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire, les physiciens jubilaient en voyant apparaître sur les moniteurs les débris et brefs jets de lumière émanant des collisions survenues entre protons dotés d'une énergie de 3,5 téra-électron-volts (TeV ou 1012 électron-volts) après qu'ils eurent été accélérés à une vitesse s'approchant de celle de la lumière. L'énergie de 7 TeV atteinte au moment de l'impact, une énergie encore jamais atteinte dans un accélérateur, permettra peut-être l'apparition du boson de Higgs, la «particule divine» qui expliquerait pourquoi la matière a une masse, de même que celle de particules supersymétriques qui constitueraient l'essentiel de la matière sombre représentant le quart de l'Univers. Ces collisions à haute énergie qui doivent se poursuivre durant les 18 à 24 prochains mois pourraient même nous révéler l'existence de nouvelles dimensions à l'Univers.

## La crédibilité de Dany Villanueva attaquée

BRIAN MYLES

Les avocats de la Ville de Montréal et de la policière Stéphanie Pilote ont passé la journée d'hier à ébranler, par tous les moyens, la crédibilité de Dany Villanueva, allant même jusqu'à évoquer ses antécédents disciplinaires à l'école secondaire.

Le coroner *ad hoc*, André Perreault, a refusé certaines ques-

tions sur le passé trouble de Dany Villanueva, tout en prenant sous réserve certaines objections qui seront tranchées ce matin. Entre autres, M. Perreault devra décider s'il permet ou non la production d'un jugement d'avril 2006 par lequel Villanueva a été condamné à 11 mois de prison pour vol, possession d'une arme prohibée et deux omissions de se conformer à un engagement.

Selon la théorie de Pierre-Yves Boisvert, avocat de la Ville, cet épisode est important, car il expliquerait l'origine des événements du 9 août 2008, lorsque le policier Jean-Loup Lapointe a abattu Fredy Villanueva (le frère cadet de Dany).

## Violation de probation

Selon M<sup>e</sup> Boisvert, Dany Villanueva a cherché à s'éloigner du policier Lapointe et il a résis-

## Inspecteurs de la CCQ

## Une question de compétence

LIA LÉVESQUE

Si plusieurs inspecteurs de la Commission de la construction proviennent des syndicats, c'est parce que le profil recherché pour être inspecteur prévoit, entre autres, d'avoir travaillé durant au moins 10 000 heures dans l'industrie.

C'est l'explication qu'a donnée hier le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (international) à l'information diffusée par le réseau TVA voulant que 19 inspecteurs de la Commission proviennent de ses rangs.

Et comme la loi québécoise impose d'être membre d'un syndicat pour travailler sur un chantier de construction, ces ouvriers qui accumulent 10 000 heures proviennent nécessairement d'un syndicat, a justifié le directeur général du Conseil provincial, Donald Fortin, en entrevue.

«Avec tout le respect que j'ai pour une personne qui sort de l'université, [pour] une jeune femme ou un jeune homme qui sort de l'université, qui n'a aucune notion de

construction, débarquer sur un chantier de construction lorsqu'il y a du travail au noir et qu'il y a collision entre un entrepreneur et deux ou trois salariés pour travailler au noir, ne pas payer l'impôt et ne pas payer ces choses, eh bien, ce n'est pas nécessairement facile. Les gars de construction qui ont l'expérience, eh bien, ils connaissent le vécu et ils sont capables de détecter ces choses-là. Et ils ont les outils, par leur expérience, qui sont utiles à l'application de nos conventions collectives et de nos règlements», explique M. Fortin.

Loin de ressembler à un conflit d'intérêts, cela est même un gage de compétence, a-t-il ajouté.

Pour ce qui est des liens de parenté qui ont été dévoilés entre des dirigeants des organisations syndicales de la construction et des travailleurs de la Commission de la construction, M. Fortin n'y voit pas de mal. «On est au Québec», lance-t-il, laissant entendre qu'il s'agit d'un petit milieu.

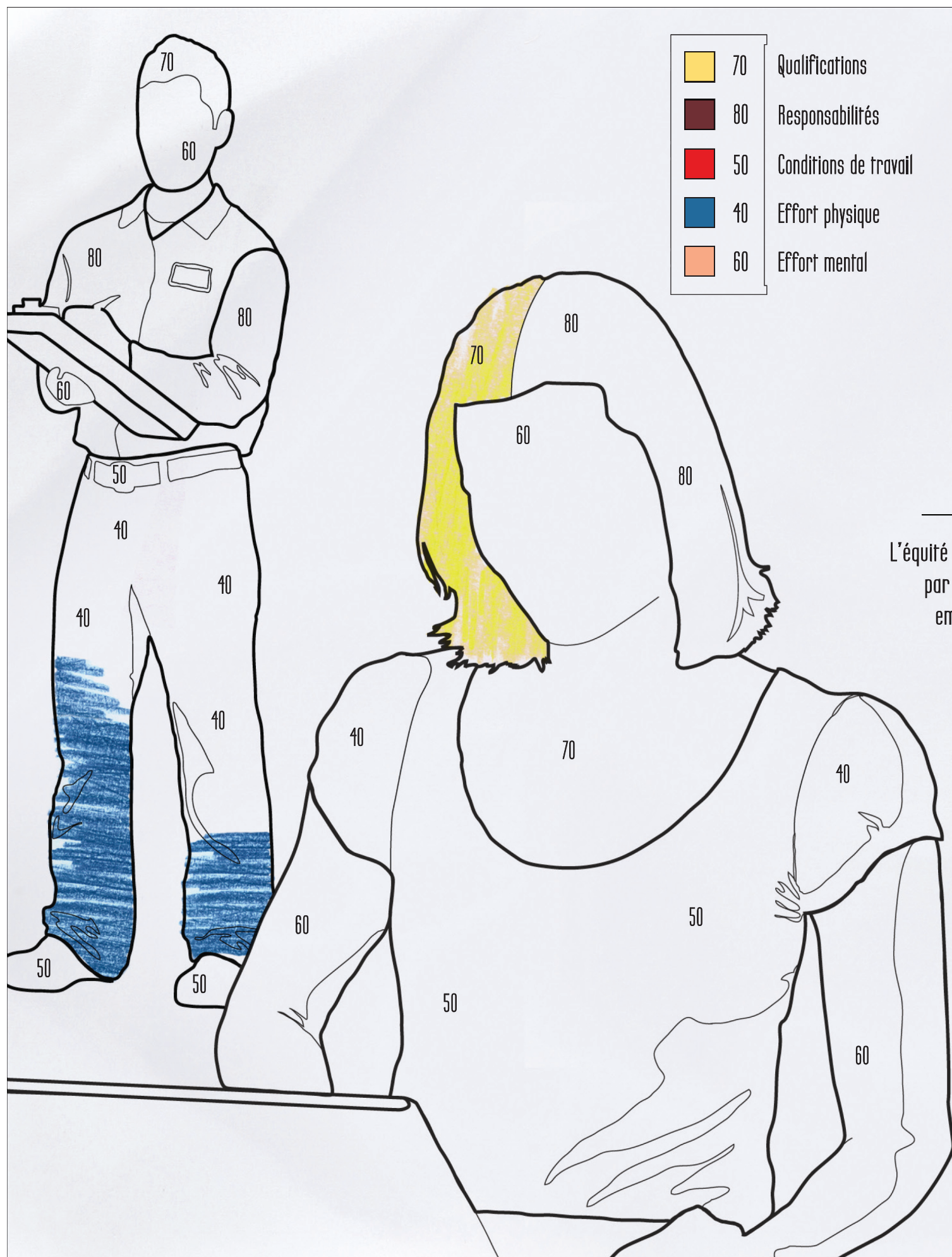
La Presse canadienne

té à son arrestation, ce jour-là, parce qu'il se savait en violation d'une ordonnance de probation et parce qu'il appréhendait le résultat d'une enquête de l'Agence des services frontaliers à son sujet.

Durant son témoignage, Dany Villanueva a réitéré qu'il n'avait pas frappé le policier Lapointe au visage. Il a aussi indiqué qu'il n'avait vu personne prendre Lapointe par le cou, en-

core moins l'étrangler. De même, Dany Villanueva n'a pas entendu le policier dire à son frère et à ses amis de reculer durant l'intervention. Il se souvient par contre d'une parole distinctive prononcée par Fredy, quelques secondes avant que le policier n'ouvre le feu dans sa direction: «Lâche mon frère! Pourquoi tu fais ça?»

Le Devoir



## Comparez leur travail pour mieux le chiffrer.

L'équité salariale est un droit fondamental qui doit être respecté par tous les employeurs du Québec. Même s'ils occupent des emplois différents, un homme et une femme dont le travail est comparable doivent recevoir le même salaire.

## Le décompte est commencé.

Comme employeur, vous avez jusqu'au 31 décembre 2010 pour vous conformer à la loi.

Informez-vous au 1 888 528-8765  
ou au [www.ces.gouv.qc.ca](http://www.ces.gouv.qc.ca).

Commission  
de l'équité salariale  
Québec



## ACTUALITÉS

## Des écoles privées exigent des droits supérieurs à ceux autorisés

Les délinquantes plaident la complexité de la loi

LISA-MARIE GERVAIS

Les écoles privées, toutes des premières de classe? Pas si sûr. Certains détails leur échappent parfois, comme c'est le cas pour les frais que doivent payer les parents pour les études de leurs enfants. *Le Devoir* a constaté que plusieurs écoles privées subventionnées ont dérogé aux dispositions de la Loi sur l'enseignement privé en exigeant des droits de scolarité trop élevés.

En 2009, huit écoles sur une centaine contrevenaient à la loi, selon ce que révèle le dernier rapport de la Commission consultative de l'enseignement privé. Certaines demandaient le paiement des droits de scolarité avant la prestation de services comme le faisaient, par exemple, l'Académie Kells et le collège Héritage de Châteauguay, tandis que d'autres exigeaient des droits qui dépassaient le maximum autorisé par la loi.

Selon l'article 93 de cette loi, «un établissement agréé [subventionné] ne peut exiger pour les services éducatifs visés par l'agrément, y compris l'admission, l'inscription et autres services de même nature, un montant supérieur au montant maximal déterminé [...] par le ministre». Pour l'année en cours, soit 2009-10, ce montant est de 3341 \$ au préscolaire, 3058 \$ au primaire et 3957 \$ au secondaire.

Des établissements subventionnés comme les écoles Marie-Clarac, l'Académie laurentienne,



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'Académie lavalloise figure parmi les écoles privées qui ont réclamé des droits trop élevés.

l'école Montessori de l'Outaouais et le Pensionnat des Sacré-Cœurs exigeaient quant à eux des droits supérieurs à ce que permettait la loi pour l'année 2008-09.

L'Institut canadien pour le développement neuro-intégratif, une école privée subventionnée pour enfants autistes, demandait aussi des frais qui «dépassaient largement les montants autorisés», a fait savoir la Commission dans son dernier rapport. Son statut d'école privée en adaptation scolaire ne lui permet pas d'exiger de frais des parents, car les subventions gouvernementales sont déjà très élevées. Or, le directeur de l'école, François Le May, ne se cache pas qu'il demande 5300 \$ par élève. «A chaque année on se fait dire qu'on n'a pas le droit d'exiger ça, mais on n'a pas le choix, ça coûte trop cher. [...]

En outre, les écoles privées, qu'elles soient subventionnées ou non, ne peuvent exiger plus de 200 \$ pour les frais d'inscription ou d'admission. Or, l'Académie lavalloise exige 250 \$, malgré de nombreux avertissements du ministère.

## Loi complexe

À la Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP), on reconnaît que certaines écoles ont été fautive sur ce point. «Le ministère intervient immédiatement et demande même à ce que soient remboursés les parents. Mais s'il y a des cas non conformes, c'est sûr que c'est illégal», a dit Auguste Servant, porte-parole de la FEEP.

La Fédération fait toutefois remarquer que la loi est si complexe que les administrations des

écoles se «ne savent pas qu'elles sont illégales sur un point. C'est lors des vérifications du ministère que [les écoles] découvrent qu'elles sont dans l'erreur», a dit M. Servant.

Si les écoles ont du mal à s'y retrouver, pour les parents, c'est un bien pire casse-tête. Les contrats éducatifs ne sont pas toujours clairs et comportent parfois des irrégularités. Les sites Internet ne contiennent pas toujours l'information voulue sur les droits de scolarité et souvent, les données qui s'y trouvent ne sont pas mises à jour.

The Study, une institution réputée de Westmount, accueille uniquement des filles au préscolaire, primaire et secondaire à fort prix, soit des sommes avoisinant les 15 000 \$. L'établissement étant subventionné au niveau secondaire, il ne devrait pas exiger des droits de scolarité supérieurs à 3957 \$ pour les services éducatifs obligatoires. Or, si le site Internet de l'école fait effectivement état d'un montant de 3957 \$, une «contribution non déductible» obligatoire de 8413 \$ s'ajoute, pour un total, en comptant les droits d'inscription et d'ouverture de dossier, de plus de 12 000 \$, soit largement au-dessus du montant maximal. Plus d'une dizaine d'appels plus tard, la direction n'a toujours pas été en mesure de fournir des explications au *Devoir* sur cette «contribution non déductible».

Le Devoir

Droits et Démocratie

## Les employés se vident le cœur devant un comité parlementaire

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Après s'être contraints au silence, les employés de Droits et Démocratie se sont vidés le cœur hier. Ils ont comparu devant le comité parlementaire à Ottawa pour expliquer comment la haute direction de l'organisme les «harcèle» et semble obnubilée par la crise au Proche-Orient.

«L'environnement est extrêmement tendu, menaçant et malsain», a lancé Micheline Lévesque, vice-présidente du syndicat des employés de Droits et Démocratie. «Nous faisons l'objet d'enquêtes que nous jugeons abusives.»

Charles Vallerand, un des trois employés congédiés récemment hier, a expliqué que le harcèlement à Droits et Démocratie par la haute direction, notamment les président et vice-président du conseil d'administration, Aurel Braun et Jacques Gauthier, s'effectuait à coups de «petits gestes». Par exemple, lorsqu'Israël a entamé sa mission «plomb durci» en territoires occupés, Droits et Démocratie avait cru bon de diffuser un communiqué de presse rappelant aux deux parties leur obligation de protéger les non-belligérants.

«Il n'y a pas eu de communiqué de presse», relate M. Vallerand, parce que Jacques Gauthier «aurait voulu que l'on condamne les Palestiniens

comme étant responsables du conflit. Ce n'est pas à nous de faire cela.»

«La crise est provoquée par la présence de membres au conseil d'administration qui ne semblent pas croire au mandat de Droits et Démocratie», a soutenu le président du syndicat, Maxime Longangue.

M. Longangue a raconté que, devant témoin, Jacques Gauthier lui aurait dit que le gouvernement fédéral «n'attendait plus que quelques incidents surviennent pour fermer le centre».

Les députés conservateurs ont écouté poliment les témoins, mais croient qu'il n'est pas dans leur mandat de s'occuper de la gestion interne d'un organisme indépendant.

Par ailleurs, un des membres du conseil d'administration, Marco Navarro-Génie, a accusé hier dans le *National Post* le comité parlementaire de s'adonner à un «simulacre de justice». «Les «wannabees» du gouvernement de coalition s'en prennent encore une fois à une institution autrefois respectée», écrit-il. Il y a une semaine, il avait signé une lettre avec MM. Braun et Gauthier demandant la tenue d'audiences en comité.

Avec la collaboration d'Alec Castonguay  
Le Devoir  
Avec La Presse canadienne

Le maire Labeaume présente ses excuses à une journaliste du *Devoir*

JEANNE CORRIVEAU

Régis Labeaume s'est finalement excusé des propos qu'il a tenus lundi à l'endroit d'une journaliste pendant sa conférence de presse portant sur la résiliation du contrat de Clotilde Rapaille. Lors d'une entrevue téléphonique hier, le maire de Québec a reconnu avoir été agressif.

Lundi, le maire Labeaume s'en était pris à la journaliste du *Devoir* Isabelle Porter qui tentait de lui poser une question. S'adressant à elle sur un ton familier, il avait qualifié son travail

de «beau journalisme de colonisée». Le maire faisait alors référence à une entrevue qu'elle avait réalisée avec l'expert britannique Simon Anholt, qui critiquait sévèrement l'exercice mené par la Ville et le consultant Clotilde Rapaille pour changer l'image de Québec.

En entrevue à la station FM 93 de Québec hier après-midi, M. Labeaume a rappelé sa «très grande proximité» avec la journaliste. Ami de longue date de John Porter, père de la journaliste et ancien directeur général du Musée national des beaux-arts du

Québec, M. Labeaume n'a visiblement pas digéré l'article paru dans *Le Devoir* du 17 mars dernier. «Je suis désolé pour Mme Porter, a-t-il indiqué. Je ne veux pas en faire une victime non plus. Je n'aurais pas dû faire ça publiquement hier. J'aurais dû le faire privé et c'est ce que je vais faire.»

Hier matin, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec avait condamné les «attaques personnelles» portées par le maire contre certains journalistes et exigé qu'il s'excuse.

Le Devoir

E N B R E F

## Étudiants mécontents

Plusieurs centaines d'étudiants ont manifesté hier midi devant le pavillon principal de l'Université de Montréal pour exhorter le syndicat des chargés de cours et les directions à ne pas interrompre les négociations. Mécontents, ils réagissent également à «l'intransigeance» de la partie patronale, qui a indiqué que, si le conflit ne se réglait pas avant le 5 avril, les contrats de travail des chargés de cours, et par conséquent les cours qu'ils enseignent, allaient être annulés. «Alors, ce sont 30 000 étudiants qui voient leur diplomation retardée», a déploré Nicolas Descroix, secrétaire général de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM). «Deux mille étudiants devaient terminer leur diplôme cette année; alors, ce sont 2000 personnes qui vont retarder leur entrée sur le marché du travail.» Soutenant que les étudiants «n'allaient pas accepter les menaces», la FAECUM songerait même à intenter un recours en justice. — *Le Devoir*

## La FIQ garde le cap

La Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) est de retour à la table de négociations, mais elle garde le cap sur son plan d'action tout

en restant «prête à toute éventualité». «Nous allons donner la chance au coureur, mais les garanties d'ouverture du gouvernement devront se traduire par une vraie négociation», a déclaré Michèle Boisclair, vice-présidente principale de la Fédération. Réunies en conseil fédéral extraordinaire hier, les déléguées de la FIQ ont par ailleurs adopté à l'unanimité leur politique des services essentiels. Elles ont aussi convenu de la tenue d'un nouveau conseil fédéral extraordinaire, les 8 et 9 avril prochain, pour évaluer l'état des travaux de la table sectorielle. — *Le Devoir*

## Scientifiques blanchis

Londres — La première des trois enquêtes menées en

Grande-Bretagne sur une affaire de documents piratés ayant trait au réchauffement climatique a rendu ses conclusions aujourd'hui, blanchissant pratiquement les scientifiques qui étaient soupçonnés d'être impliqués dans ce dossier. Selon la Commission scientifique et technologique de la Chambre des communes, il n'y a aucune preuve pour soutenir les accusations selon lesquelles le centre de recherches sur le climat (CRU) de l'université britannique d'East Anglia ou son directeur, Phil Jones, ont trafiqué les données pour exagérer la menace de réchauffement climatique. Dans son rapport, la commission remarque que, dans l'état actuel de ses recherches, «la réputation scientifique du professeur Jones et du CRU reste intacte». — *Associated Press*

Congédié?  
Voyez  
**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.  
Vieux Montréal 514.845.5545

## Le budget selon l'IRIS

## Plus de taxes et de tarifs pour moins de services

Le budget présenté par le ministre Raymond Bachand met en place d'importantes augmentations de taxes et de tarifs. En plus de l'augmentation de la taxe de vente du Québec, le gouvernement impose une contribution fixe qui se chiffrera à terme à 200 \$ par année pour financer le système de santé. Cette mesure rappelle celle imposée par le gouvernement britannique sous Margaret Thatcher et qui a dû être abandonnée par la suite. En plus, le gouvernement augmente la taxe sur l'essence et les tarifs d'électricité. Il annonce aussi son intention d'imposer un ticket modérateur en santé et d'augmenter les frais de scolarité universitaires.

Pour un couple ayant deux enfants et ayant 50 000 \$ de revenu disponible, les augmentations du présent budget représentent au bas mot 534 \$ de tarifs et taxes supplémentaires par année. Malgré un nouveau crédit d'impôt qui avantagera légèrement les plus démunis, ces mesures restent régressives. En effet, si les contribuables ayant un revenu moyen paient plus de tarifs suivant l'augmentation de leur revenu, les contribuables les plus nantis, eux, paient une moins grande part de leurs revenus à mesure que ceux-ci augmentent. La majorité des travailleurs et travailleuses du Québec sort donc perdante de ce budget.

Le gouvernement du Québec a donc choisi de faire peser 81 % du poids de l'augmentation de ses revenus sur le dos des particuliers, surtout pour ceux et celles ayant un revenu moyen. À l'inverse, l'effort des entreprises n'en couvrira que 19 %.

Pendant ce temps, le gouvernement réduit de façon importante sa contribution aux services publics. Cette augmentation n'améliora donc en rien la qualité des services offerts. Au contraire, alors que le gouvernement investissait dans les années précédentes 4,8 % de plus dans les services publics par année, il réduit son augmentation à 2,9 % cette année et à 2,2 % l'an prochain. Impossible que ces réductions n'aient pas d'impact sur la qualité et l'accessibilité des services.

D'autres solutions respectueuses de la capacité de payer des contribuables existent pourtant. Par exemple, l'IRIS avait publié dans une note socio-économique quelques semaines avant le budget une proposition de réforme majeure de la fiscalité qui aurait permis d'aller chercher 5,2 milliards \$ en améliorant l'équité du système fiscal. Le gouvernement du Québec a plutôt opté pour rendre la fiscalité moins équitable.

IRIS

Institut de recherche et d'informations socio-économiques

Aidez-nous à construire un autre discours économique:  
www.iris-recherche.qc.ca/membres

## ÉDITORIAL

Budget 2010-2011

Le retour  
du Charest 2003

La crise économique n'aura pas seulement été créatrice de chômage au Québec. Elle aura aussi permis au gouvernement Charest de renouer avec ses origines conservatrices en suivant les conseils de tous les lobbys qui lui suggéraient de libérer le Québec de ses «vaches sacrées»!

Tout y passe: la TVQ et l'essence, c'est de bonne guerre, mais puisqu'on tient à faire plus et plus vite que tout autre gouvernement dans le monde, il fallait trouver autre chose. Et ce n'est pas fini! Plus tard il y aura l'électricité, les droits de scolarité, une autre franchise santé et des compressions, des tonnes de compressions!

Mais d'abord, ce nouvel impôt santé uniforme. À la question du journaliste qui voulait savoir pourquoi on avait fait ce choix au lieu d'augmenter l'impôt sur le revenu, le ministre Raymond Bachand a répondu: «*Tout le monde le dit: il ne faut pas toucher aux impôts sur le revenu ni à ceux des entreprises pour ne pas nuire à la compétitivité du Québec.*»

Voilà un argument qui tient beaucoup plus du préjugé idéologique que de la preuve scientifique. Pourtant, c'est en son nom que tous les Québécois majeurs qui gagnent plus de 14 040 \$ par année (22 750 \$ pour un couple) paieront 50 \$ chacun pour les soins de santé à partir du 1<sup>er</sup> juillet, puis 100 \$ et 200 \$ les années suivantes. Que leurs revenus soient de 25 000 \$ ou de 250 000 \$! Un milliard de dollars de plus par année pour faire face aux coûts en santé, dit-on, mais qui iront plutôt gonfler de façon inéquitable les revenus généraux du gouvernement, sans liens avec la santé.

JEAN-ROBERT  
SANSAFON

Pour l'étape suivante, quelque part après les prochaines élections, on envisage aussi l'introduction d'une «franchise santé» pour les patients et une augmentation des tarifs d'électricité... qui épargnerait les entreprises énergivores.

Le premier budget Bachand fait beaucoup plus que répondre aux attentes des économistes qui l'ont inspiré au cours des derniers mois. Il prend les devants en mettant en place les bases d'un État qui devra s'effacer progressivement. En gelant la masse salariale de l'ensemble du secteur public et en ramenant la croissance des dépenses de programmes à aussi peu que 2,8 % dès l'an prochain, le gouvernement Charest devra inévitablement mettre un frein à toute forme d'amélioration des services, voire en éliminer certains, tout en faisant une place plus grande, sans être moins coûteuse, à l'entreprise privée. Bien sûr qu'il faut améliorer la productivité du secteur public, mais pour l'instant, il n'est question que de compressions, sans révision sérieuse de la façon de rendre les services.

Rien n'obligeait ce gouvernement à devenir un des premiers États au monde à revenir à l'équilibre financier en 2014. Rien ne l'obligeait non plus à aller chercher dans la poche des moins fortunés le milliard annuel de baisses d'impôt consenties aux plus fortunés en 2007. Il aura fallu cette crise économique, qui a pourtant frappé moins fort ici qu'ailleurs, pour que M. Charest revienne à ses lubies du premier mandat que la réalité politique l'avait forcé à mettre entre parenthèses pour un temps. En suivant ses pas, le nouveau ministre des Finances cède à son tour aux pressions de ceux qui rêvent depuis longtemps de briser le moule du modèle québécois qu'ils jugent trop coûteux pour eux-mêmes.

j-rsansfacon@ledevoir.com

Écoles illégales

## Plus de fermeté

Dans les cours d'école traîneront toujours des gamins malicieusement prompts à bafouer les règlements, sous le regard sévère des autorités. Cette polissonnerie atteint les hautes sphères scolaires: une enquête publiée samedi dans *Le Devoir* révèle que nombre d'écoles illégales, stimulées par la clémence du ministère de l'Éducation, contournent la loi comme les règlements, et ce, sans coup férir.

Le pouvoir de répression du ministère semble inversement proportionnel à sa tolérance, apparemment infinie. Même lorsque sa propre Commission consultative de l'enseignement privé recommande de suspendre le permis d'une école fautive, il arrive que le ministère opte pour les vertus de l'indulgence. Il autorise le fonctionnement d'un établissement pourtant en contravention totale avec ses règlements.

La liste n'est pas légère: en un survol, notre journaliste a trouvé des écoles qui ne respectent ni le Régime pédagogique ni non plus le Programme de formation de l'école québécoise, pourtant censés orienter la bonne marche d'une école. La Charte de la langue française? Une contrainte ennuyeuse pour certaines, qui l'évitent.

Des enseignants détenteurs de permis d'enseigner? Quel embarras! Les rapports de la Commission décriés par *Le Devoir* rendent compte de plusieurs écoles qui ne s'embarrassent pas de cette... formalité. Le ministère, dans une légendaire bonté, adopte une attitude conciliante, tolérant l'inacceptable pour un laps de temps transitoire de... deux, trois ans? Des écoles travaillent sans matériel autorisé, dans des locaux inadéquats. Même si elles sont subventionnées, des écoles privées exigent des parents des droits de scolarité trop élevés. Elles outrepassent les limites. Il s'agit d'un bilan lourd, et il n'est même pas exhaustif.

On a fait grand cas des écoles ultra-orthodoxes, que la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, tente de mettre au pas en exigeant qu'elles se conforment au Régime pédagogique. Mais en marge de ces écoles existe tout un réseau d'établissements «délinqants», soumis, on dirait, à une absence totale de sanctions.

Où s'arrête la tolérance? Dans le cas des écoles hassidiques subventionnées, Québec a justifié des décennies d'indulgence en invoquant l'isolement total de ces filles et garçons s'il advenait qu'on ferme leur école. Cet argument ne vaut pas cependant pour toutes les clientèles. Certaines des écoles visitées par la Commission répètent les mêmes erreurs depuis... dix ans. Qu'attend-on pour sévir?

L'accumulation des manquements conjuguée à une évidente mauvaise foi commandent une plus grande fermeté de la part du ministère. De combien d'inspecteurs dispose-t-il pour couvrir le territoire du Québec et assurer une saine vigilance? À quel rythme se répètent les visites lorsqu'une fautive n'a pas corrigé le tir? Ces incartades ne sont pas banales. L'est encore moins la nonchalance des autorités, qui constitue presque une invitation à la délinquance.

machouinard@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

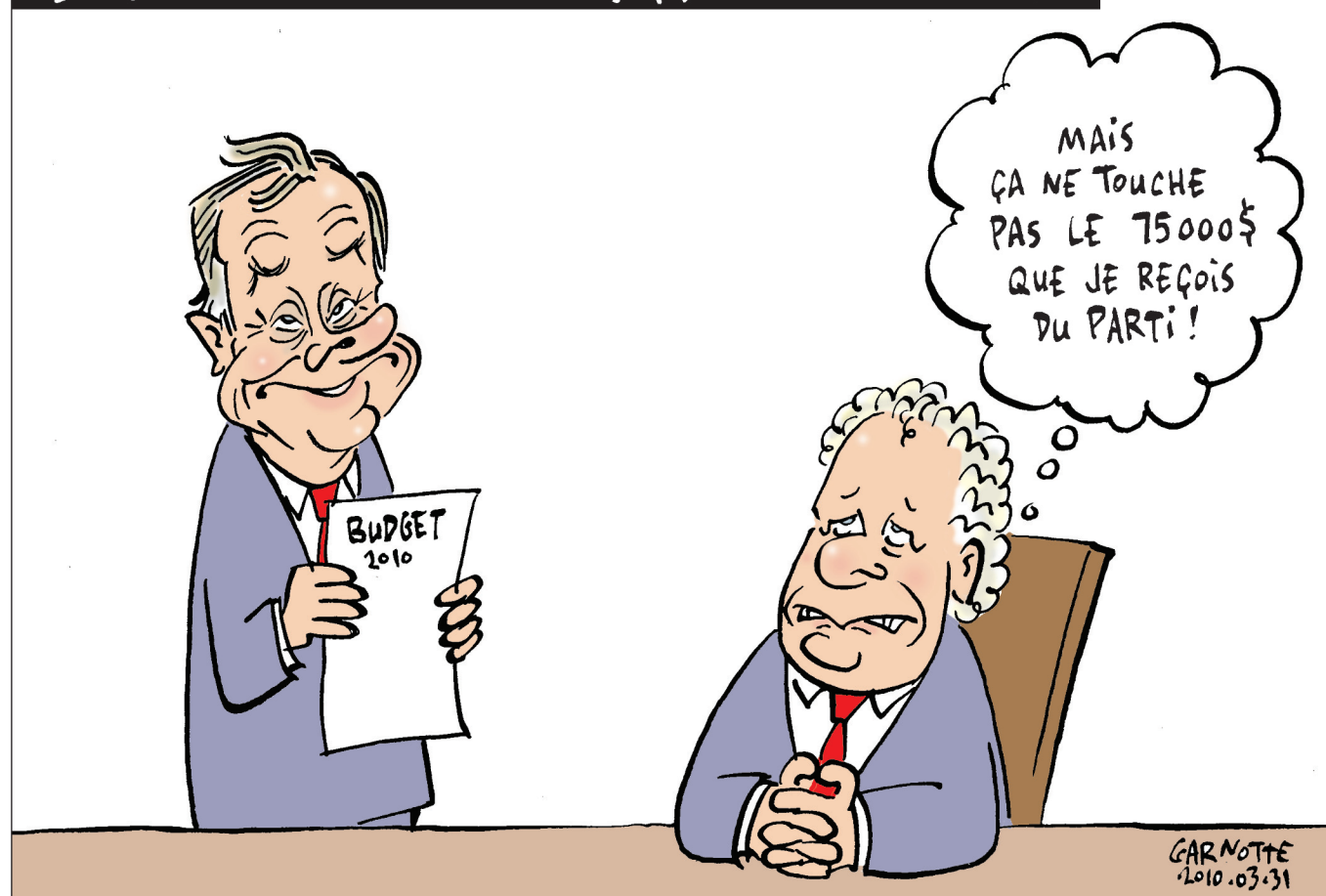
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO

LE SALAIRE DU PREMIER MINISTRE GELÉ POUR 2 ANS...

GARLOTTE  
2010.03.31

L E T T R E S

## Le royaume de Québec

Clotaire Rapaille passe pour le vilain dans une histoire où c'est le maire qui s'est planté. Régis Labeaume a encore voulu décider seul et il a omis de bien se renseigner sur Rapaille, qui sert maintenant de bouc émissaire. Cette situation est le symptôme d'un problème plus profond à Québec. Une petite clique de décideurs semble régner en rois sur la capitale. Régis Labeaume en tête, qui se comporte en poltron envers les journalistes.

Il y a des projets (ramener les Nordiques et obtenir les Jeux olympiques) qui suscitent de l'intérêt à Québec, mais je ne crois pas que nous ayons droit aux deux côtés de la médaille. Ces projets profiteraient-ils plus aux gens d'affaires qu'à la population en général?

Il commence à être temps que le sens critique soit élevé d'un cran et que les autres villes du Québec, dont Montréal, se préoccupent de ce qui se passe à Québec, car c'est tout le Québec qui paierait pour ce qui ressemble à la mégalomanie de certains individus. Il est temps que le maire Labeaume arrête d'agir en petit roi, qu'il respecte la différence d'opinions et qu'il comprenne le concept d'imputabilité.

David Doyon  
Québec, le 30 mars 2010

## Régis Labeaume s'est trompé

Le maire de Québec ne devrait s'en prendre qu'à lui-même dans le dossier Clotaire Rapaille, car non seulement celui-ci a-t-il mis le personnage sur un piédestal, mais il l'a défendu à plusieurs reprises bec

et ongles devant les médias. Résultat: 125 000 \$ de gaspillage de fonds publics jusqu'à maintenant et l'on ne sait toujours pas si la Ville de Québec devra honorer le reste du contrat de 300 000 \$ octroyé à monsieur Rapaille. Malgré une équipe imposante à l'Hôtel de Ville de Québec, comment se fait-il que personne n'ait vu la supercherie Rapaille sauf René-Jean Dufort à *Infoman*, qui a dénoncé le personnage depuis plusieurs semaines? Le maire jouait-il l'autruche, aux frais des contribuables, pour ne pas perdre la face?

Si le maire Régis Labeaume pense avoir trouvé la bonne méthode pour tenter de se déresponsabiliser dans le dossier Rapaille en attaquant les journalistes, c'est qu'il manque visiblement de jugement. L'idée est venue de lui. Il a imposé sa décision et il doit vivre avec cette gaffe de plusieurs milliers de dollars et qui a considérablement miné la crédibilité de la Ville de Québec partout au Québec et au Canada. Espérons que cette coûteuse aventure freinera les ardeurs de notre maire qui semble diriger le conseil municipal comme la cour du roi. Monsieur le Maire, les contribuables n'ont pas les moyens de garrocher 125 000 \$ par les fenêtres.

Dominic Tardif  
Québec, le 30 mars 2010

## Isabelle et Céline

Chiens de garde de notre vie démocratique, les médias et les journalistes sont reconnus comme présentant une garantie pour l'exercice de notre droit constitutionnel à une information objective et indépendante. C'est la raison pour laquelle

je suis toujours agacé et mal à l'aise quand un premier ministre, un chef de l'opposition ou tout autre élu fait publiquement et ostensiblement étalage d'une marque de trop grande familiarité avec le journaliste qui l'interroge dans l'exercice de ses fonctions. Une telle apparence de proximité est tout à fait inopportune et prête flanc à la suspicion.

Le 29 mars dernier, le maire Labeaume a enguirlandé la journaliste Isabelle Porter du *Devoir* en l'interpelleant de façon agressive par son prénom, tout comme il le ferait avec une petite nièce ou une petite voisine qui l'aurait offusqué. Ironiquement, le même jour, en entrevue de fin de soirée à la SRC, Michael Ignatieff dresse la table avec un mielux «Céline» au début de son entrevue avec madame Galipeau, à propos du réajustement du PLC.

Une telle pratique, trop répandue au Québec, n'a absolument pas sa place dans la pratique journalistique. Le temps ne serait-il pas venu pour la FPJQ de prendre les mesures pour tenter d'y mettre fin? Pourrait-elle, lors de son prochain congrès, examiner l'idée d'introduire dans son code de déontologie une règle contraignant tout journaliste à ne pas accepter qu'un politicien habile puisse publiquement faire un tel étalage de proximité?

À défaut de non-observance par ce dernier et s'appuyant sur une disposition déontologique de cette nature, le professionnel journaliste ne serait-il pas davantage outillé et plus à l'aise pour faire sur-le-champ la mise au point qui s'impose?

Pierre-Paul Sénéchal  
Beaumont, le 30 mars 2010

L I B R E O P I N I O N

## Le courage du CRTC

PIERRE KARL PÉLADEAU  
Président et chef de la direction de Quebecor inc.  
et de Quebecor Media inc.

À l'heure où la technologie s'impose de plus en plus dans nos vies au point où on ne peut plus communiquer, s'informer ou se divertir sans elle, le rôle de régulateur du CRTC devient de plus en plus difficile, tandis que les régimes réglementaires voient se réduire leurs assises, en raison tant de l'émergence permanente de nouveaux moyens de communication que de l'affranchissement des frontières.

Poussé par la détermination de son président et sa juste compréhension des enjeux actuels du paysage audiovisuel canadien, le Conseil a eu le courage de permettre aux télédiffuseurs généralistes de négocier avec les distributeurs une redevance pour la valeur de leur signal, tout en prenant soin d'exclure CBC/Radio-Canada («SRC») de cette négociation. Le CRTC n'aurait pas dû être critiqué en accordant uniquement aux diffuseurs généralistes privés le droit de négocier une telle redevance, un privilège dont bénéficient les chaînes spécialisées depuis deux décennies déjà.

Devant cette décision, la plus grande surprise fut la flambée d'indignation provenant des dirigeants de la SRC. Sans aucune retenue, les représentants de la société d'État se sont offusqués publiquement d'être désavantagés comparés aux diffu-

seurs privés. Comment le CRTC aurait-il pu faire autrement? Lorsque l'on s'attarde à son financement, on constate que CBC/Radio-Canada bénéficie déjà de quatre sources de revenus: l'enveloppe parlementaire annuelle de 1,1 milliard, le Fonds des médias du Canada, les redevances de RDI/CBCNews Network (que plusieurs soupçonnent de financer le service d'information de la SRC) et le Fonds d'amélioration de la production locale, qui totalisent tous ensemble près de 1,3 milliard. Sans compter près de 350 millions en revenus publicitaires annuels, ce qui porte le total à près de 1,7 milliard.

Si le CRTC, les tribunaux ou le gouvernement devaient décider d'accorder un financement supplémentaire à la SRC en exigeant que les distributeurs lui versent une compensation pour la valeur de son signal, il en résulterait une ponction financière dans les poches de l'entreprise privée et/ou du consommateur. Dans le contexte économique actuel, il serait carrément indécent d'alourdir le fardeau des contribuables, dont les impôts servent déjà à financer la SRC.

L'avenir et la mission des télévisions publiques font l'objet d'interrogations dans la plupart des pays industrialisés. À juste titre, plusieurs États imposent un cahier de charges à leurs diffuseurs publics afin de satisfaire les besoins des citoyens qui s'attendent de la part du télédiffuseur public à une orientation différente de celle des diffuseurs privés. Au Canada, il n'en est rien.

C'est ainsi que sans retombées économiques ou culturelles locales, la société d'État programme des émissions américaines comme *Beautés désespérées* ou *Jeopardy* qu'elle achète à gros prix, alors qu'elle empiète en permanence sur le champ d'activités des diffuseurs privés.

La SRC est aussi permis de lancer, sans consultation aucune de l'industrie, le site *Web Tou.tv*. Cette initiative met en danger le système canadien de radiodiffusion en offrant gratuitement des contenus télévisuels hautement financés sur Internet, sans se soucier des pertes de revenus qui pourraient en résulter non seulement pour la SRC, mais aussi pour d'autres partenaires de l'industrie, tels les auteurs et réalisateurs. L'absence d'imputabilité pousse même la SRC à utiliser tous les subterfuges imaginables pour se soustraire à la pleine application de la Loi sur l'accès à l'information, dont elle fait usage abondamment lorsqu'il s'agit d'éclairer les citoyens de façon légitime dans sa mission d'information.

L'avenir de la SRC et son rôle primordial au sein de notre système de radiodiffusion doivent être revus. Or, le financement de la SRC est indissociable de son mandat, qui figure dans la Loi sur la radiodiffusion. Tout comme le CRTC a fait preuve de courage dans sa récente décision, les parlementaires devraient se questionner sur les orientations et le financement de la SRC tout en l'obligeant à se soumettre à un régime d'imputabilité comparable à celui régissant les autres sociétés d'État.

## IDÉES

Torture des prisonniers et guerre en Afghanistan

## Le temps de rendre des comptes

CHRISTIAN NADEAU

Professeur de philosophie à l'Université de Montréal

**L**e diplomate Richard Colvin, qui a occupé des fonctions en Afghanistan d'avril 2006 à octobre 2007, affirme avoir envoyé une quinzaine de rapports à de nombreux hauts responsables politiques et militaires canadiens, et ce, afin de les prévenir des risques élevés d'actes de torture perpétrés au sein des prisons afghanes. Il était donc urgent d'éviter tout transfert de prisonniers aux autorités afghanes, sans quoi le Canada serait passible d'accusations criminelles en vertu de la Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, ou encore en vertu de la convention de 1984 contre la torture.

Si les allégations de M. Colvin s'avéraient fondées, cela signifierait que notre pays, par ses hauts dirigeants politiques et militaires, s'est rendu complice de torture et peut lui-même être accusé de crimes de guerre. Il faut une grande dose d'aveuglement pour refuser de reconnaître l'évidence, soit la torture quasi systématique des détenus transférés aux autorités afghanes, indépendamment de leur statut.

## Témoignage attendu

Pour mémoire, rappelons que le gouvernement Harper s'est lui-même placé dans une position très inconfortable en rejetant en bloc les allégations de David Mulrone, qui fut entre 2007 et 2008 sous-ministre aux Affaires étrangères et responsable de l'Afghanistan, était très attendu par le gouvernement Harper. Ce témoignage devait être l'élément décisif qui allait enfin mettre un terme à ce qui selon eux n'est rien d'autre qu'une farce grotesque dont les médias se font les relais malheureux.

Le gouvernement fédéral était dans l'eau chaude et se devait de réagir par tous les moyens possibles pour éviter d'ajouter une autre fausse note à son bilan déjà très négatif en matière de relations internationales. Or, non seulement David Mulrone n'a pas pu nier la plausibilité des propos tenus par Richard Colvin, mais il a montré pourquoi le scénario de la torture était pratiquement inévitable, sauf en cas d'un refus catégorique du transfert de prisonniers.

Si, comme M. Mulrone l'affirme, le gouvernement canadien connaissait réellement le risque encouru par les prisonniers afghans à la suite de leur transfert aux autorités afghanes, comment expliquer qu'il n'y ait pas eu d'ordre formel d'interdire une telle chose? A cela, M. Mulrone s'est contenté de répondre, suivant la voix de ses maîtres, que le gouvernement avait fait ce qu'il pouvait. Tout comme les militaires, le chef d'état-major de l'armée canadienne, le général à la retraite Rick Hillier, le lieutenant-général à la retraite Michel Gauthier et le major-général David Fraser, il affirme que le Canada n'aurait jamais autorisé le transfert de prisonniers s'il avait eu la certitude que ceux-ci courraient des risques de torture. Et pourtant, l'armée elle-même, par la personne du chef d'état-major Walter Natynczyk, a fini par avouer, début décembre 2009, qu'au moins un des détenus torturés par l'armée afghane avait été transféré par les Forces canadiennes.

## Pavé illisible

Rappelons enfin les derniers épisodes de ce qui pourrait constituer le scénario d'un mauvais



David Mulrone affirme que le Canada n'aurait jamais autorisé le transfert de prisonniers s'il avait eu la certitude que ceux-ci courraient des risques de torture.

film de politique-fiction. Après la création difficile d'un comité parlementaire sur le transfert des détenus afghans, les conservateurs usèrent de toutes les stratégies possibles pour empêcher la tenue d'une enquête publique sur les allégations de Richard Colvin. Cela se traduisit par exemple, en décembre dernier, par l'absentéisme des membres conservateurs du comité, ce qui paralysa celui-ci, puisqu'il n'y avait pas quorum. Pour mieux creuser la tombe du comité, le gouvernement eut également recours à la prorogation, qui se termina début mars 2010 et qui entraîna une suspension des travaux du comité.

Tout récemment, le gouvernement a remis au Parlement un énorme pavé de 2500 pages, à la limite de l'illisibilité car censuré soi-disant pour des raisons de sécurité. L'opposition a vivement dénoncé cette nouvelle manœuvre dilatoire de ministères, comme Peter Mackay, qui voudraient bien faire oublier cette malencontreuse histoire. Enfin, le ministre fédéral des Affaires étrangères, Lawrence Cannon, a affirmé il y a quelques jours que les allégations de torture envers des prisonniers afghans étaient non fondées. Évidemment, il serait difficile d'imaginer le témoignage, en direct du Parlement, de prisonniers torturés. Sont-ce là les seules preuves possibles pour enclencher une procédure juridique?

## Le temps de rendre des comptes

Le 7 octobre 2001 avaient lieu les premières frappes aériennes américano-britanniques contre l'Afghanistan, en représailles aux attentats du 11-Septembre. La guerre contre le terrorisme a été déclenchée il y a huit ans, entraînant avec elle de nombreuses suites, dont les mesures folles des gouvernements occidentaux pour protéger leurs citoyens et leurs intérêts contre les organi-

sations terroristes islamistes. Pour le Canada, la guerre allait modifier complètement l'image du pays, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

De son ancienne réputation de gardien de la paix, il ne reste plus grand-chose. Le Canada est maintenant un pays militariste, même s'il n'en a guère les moyens. Notre pays est passé d'une logique préventive, par son importante participation aux missions des Casques bleus de l'ONU, à une logique guerrière, tournée de plus en plus vers l'OTAN. Depuis 2001, les gouvernements libéraux et conservateurs ont donné des moyens toujours plus grands à l'armée, sans jamais que cela ne fasse l'objet d'un véritable débat démocratique. Cette logique a conduit au scandale sans précédent auquel nous assistons à l'heure actuelle. Notre gouvernement cherche à minimiser ces abominations, dans le meilleur des cas, ou tout simplement à ne pas en tenir compte. À l'heure d'un débat de fond sur le retour des militaires canadiens au pays après huit ans de combats en Afghanistan, il est temps de rendre des comptes.

## Le temps des bilans

Huit ans après les débuts de la guerre, il est urgent de faire le bilan juridique de nos actions en Afghanistan. Si le gouvernement s'y refuse et si l'opposition ne peut ou ne veut rien faire, muselée par la crainte d'élections qu'elles risquent de perdre, il faut alors espérer l'intervention de la Cour pénale internationale, comme l'avaient suggéré il y a plusieurs mois les juristes Michael Byers et William Schabas.

Huit ans après les débuts de la guerre, il est temps de faire le bilan moral et politique de cette guerre. Il est temps de poser des questions. Certes, le retour des troupes est prévu pour 2011. Mais il serait hasardeux d'attendre cette

date pour obtenir des informations essentielles aux citoyens canadiens. Après tout, aucun citoyen ne peut se laver les mains au sujet de ce qui se passe maintenant en Afghanistan. Au Canada, notre mission en Afghanistan est vue comme l'un des nombreux engagements militaires auxquels nous aurons à faire face dans les prochaines années. Rien de plus, rien de moins.

Au diable les longs questionnements sur le pourquoi et le comment de ces missions. La position du gouvernement actuel se résume, à peu de choses près, à ceci: «Nous sommes venus, nous avons vu, et peu importe que nous n'ayons pas vaincu: l'important, est que notre effort de guerre soit reconnu.» Il y a bien sûr les déclarations d'usage sur la veuve et l'orphelin, mais aucune discussion n'a lieu, ou si peu, entre élus et électeurs, sur les raisons de notre présence, sur le sens réel de cette mission et sur notre complicité dans des crimes de guerre.

## Améliorer la vie de qui au juste?

Le 17 septembre dernier, à la suite du décès du soldat Jonathan Couturier, le premier ministre Harper déclarait: «La participation du Canada à cette mission mandatée par les Nations unies s'inspire des valeurs canadiennes. Nous continuerons d'aider le peuple afghan à ériger un pays stable, démocratique et autosuffisant. Jamais le Canada n'oubliera le soldat Couturier qui a sacrifié sa vie pour améliorer celle des autres.»

Améliorer la vie de qui au juste? Des prisonniers transférés dans les geôles afghanes? Du peuple afghan, dont les larmes et le sang n'ont pas fini de couler? Des Canadiens dans leur ensemble, même si le pays a perdu toute crédibilité sur le plan international et est vu comme le dernier reliquat des pires années Bush?

## La Conférence des donateurs pour Haïti

## Notre détermination à l'épreuve

LEE McCLENNY

Consul général des États-Unis à Montréal

**T**rente-cinq secondes. C'est la durée du tremblement de terre du 12 janvier, à Haïti. Dans les heures qui ont suivi la catastrophe, la communauté internationale s'est mobilisée. Plus de 140 pays ont pris part aux opérations immédiates de sauvetage et d'assistance: que leurs relations entre eux fussent étroites ou tendues, ils ont travaillé côte à côte, unis par leur commune humanité.

L'effort fourni par le Canada — et en particulier par des Montréalais et des Québécois — fut exceptionnel et je suis fier d'habiter cette ville remarquable. La réaction du monde entier à la crise illustre au plus haut degré combien nous, bien que citoyens d'États individuels, faisons partie d'une communauté de citoyens du monde prêts à secourir leurs prochains dans le besoin.

Aujourd'hui, aux Nations unies, les représentants de plus de 110 pays seront à nouveau solidaires du peuple haïtien. À cette occasion, le gouvernement d'Haïti présentera ses perspectives d'avenir et le plan selon lequel il entend les concrétiser. Cette conférence sera la poursuite des efforts internationaux entrepris à Montréal en janvier dernier.

## Nation stable et prospère

L'objectif de cette conférence est d'assurer les fondements du relèvement et de la reconstruction d'Haïti grâce à des engagements venus de sources diverses: des secteurs public et privé, des organisations non gouvernementales, des institutions multilatérales. Aider Haïti à se reconstruire «mieux qu'avant» ne se fera pas du jour au lendemain. Selon l'*Évaluation des besoins postcatastrophe*, une analyse conduite par le gouvernement haïtien avec l'appui des Nations unies et de la Banque mondiale, la recons-

truction d'Haïti exigera de longues années et coûtera 11,5 milliards de dollars.

Lors de la conférence, on sollicitera des annonces de contributions totalisant 3,8 milliards de dollars à l'appui des travaux de reconstruction des deux prochaines années. Ces ressources sont nécessaires pour poser les bases d'une nation haïtienne stable et prospère. L'engagement international envers Haïti doit aller au-delà de la seule réaction d'urgence. Il devra viser la solidarité à long terme avec le peuple et les pouvoirs publics haïtiens afin de les soutenir dans leur labeur de reconstruction, de recréation d'une nation digne de son peuple: une nation dotée d'un dynamisme secteur privé, de ministères publics renoués et consolidés, et d'un gouvernement et d'une communauté internationale prêts à assumer leurs responsabilités envers le peuple haïtien.

## Des principes à respecter

Le gouvernement haïtien et

ses partenaires internationaux sont résolus à appliquer les six principes établis lors de la Conférence ministérielle de Montréal, à savoir:

- un plan d'avenir piloté par les Haïtiens;
- la participation de toutes les parties prenantes, en tout premier lieu la population haïtienne, durant la reconstruction et par la suite;
- la responsabilité et la transparence des pouvoirs publics haïtiens et de leurs partenaires-donateurs tout d'abord envers le peuple d'Haïti, mais aussi envers la communauté internationale;
- la coordination entre le gouvernement haïtien et les donateurs, et parmi ceux-ci;
- la recherche de la rentabilité en matière d'investissements, calculée selon les améliorations qu'ils auront apportées à la vie des Haïtiens;
- la projection des investissements dans la durée, grâce à un engagement de longue haleine visant à aider le peuple et

le gouvernement de cette nation insulaire à accroître leurs capacités, de manière à permettre le transfert à ces derniers des opérations menées par les donateurs.

## Détermination et engagement

En nous tournant vers l'avenir et la reconstruction, nous ne saurions nous désintéresser des défis du présent. Nous continuerons à apporter notre aide au gouvernement haïtien en vue de répondre aux besoins humanitaires urgents. Nous savons qu'un lendemain prospère dépendra de l'apport d'une assistance vitale, immédiate, aux gens dont la vie a été bouleversée par le séisme: ceux qui ont perdu leur logement, qui ne trouvent pas à manger à leur faim et qui vivent dans des conditions où l'hygiène est inexistante.

Au cours des deux derniers mois et demi, nous avons tous vu des images d'Haïti, des images de désespoir et de souf-

rance, mais aussi de détermination, de capacité d'adaptation et de joie de vivre. Nous avons vu des images de travailleurs humanitaires américains et canadiens, de soldats et de diplomates travaillant côte à côte avec les Haïtiens. Nous ne pouvons laisser notre effort en Haïti se relâcher en même temps que diminue la couverture médiatique. Chefs d'entreprise, étudiants ou fonctionnaires, nous pouvons tous contribuer à transmettre le message d'espoir d'Haïti et la vision que le gouvernement haïtien présentera pour reconstruire la nation et transformer cet espoir en une réalité concrète.

Comme le déclarait récemment la secrétaire d'État, Hillary Clinton: «Pour certains d'entre nous, Haïti est un voisin, pour d'autres c'est une terre empreinte de liens historiques et culturels. Mais pour nous tous, Haïti représente aujourd'hui une mise à l'épreuve de notre détermination et de notre engagement.»

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélar Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre), information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporter); information culturelle : Michel Bélar (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpetit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Éric Desrosiers (reporter), Alexandre Shields (reporter), Dominique Remy (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (cartoonistes); Paul Cauchon et Benoit Munger (responsables du site Internet), Jean-Jacques Coulombe et Émilie Folié-Boivin (communis Internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); David Dumouchel et Étienne Plamondon-Emond (communis à la rédaction); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa). PUBLICITÉ Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Véronique Langlois, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Elyssa Porlier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebail (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Chevrier, Monique Proteau.

## RÉFUGIÉS

SUITE DE LA PAGE 1

et celle-ci répondra en moins de quatre mois. Entre la décision finale de la CISR et un renvoi en bonne et due forme du pays, Ottawa prévoit un délai d'un an. Au total, les dossiers devraient donc être réglés en une vingtaine de mois, contre une moyenne actuelle de quatre ans et demi. Le gouvernement injectera 324 millions pour donner à la réforme les moyens de ses ambitions.

Le projet de loi suggère plusieurs changements importants. Le rôle des commissaires de la CISR sera notamment transformé, puisque ce sont des fonctionnaires de la Commission qui rendront les décisions en première instance. Les commissaires s'occuperont seulement de la section d'appel, dont la création a été saluée hier.

La SAR était prévue par la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés depuis 2002, mais elle n'avait jamais été mise sur pied — malgré les demandes de tous les groupes d'aide aux réfugiés.

### Tous les demandeurs d'asile devraient avoir des droits égaux devant la loi, dit le NPD

Elle permettra une révision complète du dossier d'un demandeur d'asile, qui pourra aussi présenter de nouvelles preuves à cette étape.

Par contre, une fois la décision de la SAR prise, les demandeurs n'auront pas le droit pendant un an d'utiliser les anciens recours qu'étaient l'évaluation des risques avant renvoi (ERAR), les demandes de permis de séjour temporaire ou pour motifs humanitaires.

«*Nous remplaçons ces appels de facto, qui ne marchent pas et qui prennent des mois, par un processus très robuste*», a justifié M. Kenney.

### Deux classes

Ce ne sont toutefois pas tous les réfugiés qui auront accès à la SAR. Ottawa a en effet annoncé qu'il créera une liste de «*pays d'origine sûrs*» dont les ressortissants demandeurs d'asile ne pourront pas faire réviser leur dossier en cas de refus (sauf à la Cour fédérale).

La liste n'est pas établie, mais Ottawa définit les pays sûrs comme étant ceux respectueux des droits de la personne et pourvus de «*solides cadres démocratiques*». Le ministre Kenney a dit croire que l'établissement de la liste ne créera pas trop de tensions diplomatiques.

Si on leur refuse l'accès à la SAR, c'est que les réfugiés des pays sûrs qui demandent l'asile au Canada sont généralement «*réputés ne pas avoir besoin de protection*», indique-t-on. Leur dossier nécessitera donc moins d'attention.

Ce qui a fait dire à plusieurs que le gouvernement cherche à créer deux classes de réfugiés. «*Tous les demandeurs d'asile devraient avoir des droits égaux face à la loi et aux règlements*», a fait valoir Olivia Chow, critique du Nouveau Parti démocratique en matière d'immigration. Même discours au Bloc québécois, où Thierry St-Cyr juge que «*vivre dans un pays démocratique n'exclut pas que l'on soit victime de violence ou de persécution*».

«*C'est la mesure la plus difficile à avaler*, estime Janet Dench, du Conseil canadien pour les réfugiés. *On exclut des gens de la mesure d'appel à cause de leur pays d'origine. C'est très grave: ce sont des gens qui peuvent aussi avoir besoin de protection.*» Mme Dench croit que les femmes et les homosexuels seront particulièrement pénalisés par cette directive qui remet en cause «*le principe qu'on juge le dossier d'individus, pas de pays*».

Janet Dench se dit aussi déçue de voir que ce sont des fonctionnaires qui vont désormais rendre le jugement de première instance. «*Il y a un manque d'indépendance qui nous inquiète*», dit-elle. Richard Goldman, coordonnateur du Comité d'aide aux réfugiés, se montre également inquiet de cette nouveauté. «*C'est un grand pas en arrière*, dit-il. *Nous revenons à la situation prévalant avant la création de la CISR, en 1989.*»

En 2009, le Canada a reçu plus de 33 000 demandes d'asile. Selon le ministère, 58 % des demandes sont rejetées, abandonnées ou retirées.

Le Devoir

## MODÈLE

SUITE DE LA PAGE 1

le 1<sup>er</sup> janvier prochain; la TVQ s'élèvera donc à 9,5 %. La taxe sur les carburants sera augmentée de 1 cent le litre par an pendant quatre ans, pour des revenus annuels à terme de 480 millions. De plus, Montréal et Québec auront désormais la possibilité de relever de 1,5 cent la taxe sur l'essence dès l'an prochain pour financer leur réseau de transport collectif.

Le budget Bachand viole un interdit politique: le financement de la santé par les usagers. Chaque adulte devra déboursier dès cette année une cotisation santé de 25 \$ à même sa déclaration de revenus. Cette cotisation augmentera graduellement pour atteindre 200 \$ en 2012, ce qui permettra à l'État d'encaisser près de 1 milliard par an. Le financement de la santé par les contribuables ne passera donc plus exclusivement par l'impôt sur le revenu, une ponction de nature progressive. Ainsi, tout ménage qui gagne 40 000 \$ et plus paiera la cotisation maximale de 400 \$.

Mais cela ne s'arrête pas là: le gouvernement Charest imposera une «*franchise*» santé, comme le recommandait le rapport Castonguay, une forme de ticket modérateur applicable à chaque visite médicale, modulé selon que l'usager se présente dans une clinique, un CLSC ou à l'urgence. Les modalités seront arrêtées plus tard. «*Ce n'est pas un ballon d'essai, c'est une décision*», a toutefois précisé Raymond Bachand. Au ministère des Finances, on soutient que cette franchise, qui sera perçue par l'entremise de la déclaration de revenus, ne viole probablement pas la Loi canadienne sur la santé parce qu'elle ne nuira ni à l'accessibilité, ni à l'universalité du système de santé. Raymond Bachand a présenté cette mesure à ses homologues lors de la réunion des ministres des Finances à Whitehorse en décembre. Le Canada est rendu là, même s'il fallait modifier la loi canadienne, avance-t-on.

### « Changement de culture »

À compter de 2014, le tarif du bloc patrimonial d'électricité de 2,79 cents, en vigueur depuis 1998, sera graduellement majoré de 50 %, soit de 1,37 cent en cinq ans. Cela représente une hausse annuelle de 3,7 % du tarif domestique, qui passera de 6,87 cents à 8,24 cents, soit un bond de 20 % cumulativement. Le ministre a parlé d'une hausse de 1 cent, mais les documents budgétaires indiquent bien 1,37 cent, ou 2,2 milliards annuellement en 2018.

«*À cet égard, un changement de culture s'impose. Nous pouvons même parler de révolution culturelle...*», écrit Raymond Bachand dans son discours, les trois petits points se voulant un clin d'œil évoquant l'origine chinoise et communiste de cette expression, a-t-il expliqué, sourire en coin, à des journalistes.

Dans l'état actuel des choses, 40 % de cette somme, versée en dividendes au gouvernement,

## TESTAMENT

SUITE DE LA PAGE 1

son discours. M. Bachand avait cependant raison de dire qu'*«un tel budget ne saurait voir le jour sans l'appui inconditionnel du premier ministre»*.

Depuis l'échec de son projet de «*réingénierie*» de l'État, Jean Charest avait opté pour la procrastination durable. Apparemment, ce n'est pas le souvenir qu'il veut laisser. Le budget d'hier, qui constitue une autre tentative de redéfinition du «*modèle québécois*», notamment dans le secteur de la santé, a des allures de testament. Il permet du même coup à M. Bachand de se poser en héritier.

Faire accepter ce budget ne sera pas une mince tâche, mais il sera encore plus difficile de le transposer dans la réalité. Ramener l'augmentation des dépenses de 4,6 % à 2,9 %, puis à 2,2 % jusqu'en 2013-14, va exiger un effort de rationalisation sans précédent qui ne peut qu'affecter les services offerts à la population.

Même si les diverses augmentations de taxes et de tarifs, tout comme la nouvelle contribution pour la santé, seront graduelles, le mécontentement qu'elles provoqueront risque d'être immédiat. Alors que le contrôle des dépenses demeure hypothétique, l'alourdissement du fardeau fiscal est une certitude.

◆ ◆ ◆

Pour un gouvernement dont 70 % des électeurs se disent déjà insatisfaits, ce pari sur la «*lucidité*» ne manque pas d'audace. Contrairement à ce qu'il a dit en conférence de presse, M. Bachand pourrait dé-

Le Devoir

sera déduite des paiements de péréquation, précisez-t-on au ministère. Bien qu'elles ne s'appliquent qu'à partir de 2014, les hausses de tarifs d'électricité seront coulées dans la loi omnibus sur le budget qui sera adoptée au printemps.

Pour contrer les effets des hausses de tarifs et de taxes sur les plus démunis, un nouveau crédit d'impôt remboursable «*pour la solidarité*» est mis en place. Il remplace le crédit d'impôt pour la TVQ et le remboursement d'impôt foncier. Le gouvernement y consacra annuellement 1,4 milliard, soit 510 millions de plus que les mesures qu'il remplace, ou 174 \$ de plus par an pour chaque ménage visé.

Les droits de scolarité dans les universités, qui augmentent de 50 \$ par session jusqu'en 2012, seront soumis à d'autres hausses par la suite. À l'autonomie, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Michelle Courchesne, mènera des consultations visant aussi à améliorer «*la performance et l'efficience*» du réseau.

Globalement, le budget Bachand montre des revenus de 65,5 milliards et un déficit de 4,5 milliards, ce qui comprend un versement de 892 millions au Fonds des générations et une provision pour éventualités de 300 millions. Le gouvernement table sur une croissance économique de 2,3 % en 2010 et de 2,6 % en 2011, ce qui se traduit par une croissance nominale (y compris l'inflation) de 4 % et de 4,5 % respectivement.

### Vers le déficit zéro

Au chapitre des dépenses, le gouvernement serre la vis. Il se fixe des objectifs encore plus exigeants qu'une croissance limitée à 3,2 %, comme le prévoyait le budget 2009-10. Pour arriver à l'équilibre budgétaire en 2013-14, la croissance des dépenses de programmes est réduite à 2,8 %. Les dépenses en santé n'augmenteront que de 3,7 % en 2010-11, et de 3,6 % par la suite. Mais la nouvelle cotisation santé permettra de relever à 5 % cette croissance, le minimum pour un réseau qui doit composer avec le vieillissement de la population.

Raymond Bachand a fait valoir que le gouvernement, par les compressions qu'il s'impose, contribue à hauteur de 62 % à l'effort nécessaire pour atteindre le déficit zéro. Les contribuables, par l'en-

## Budget: enquête sur une fuite

Québec — La Sûreté du Québec a institué une «*vérité*» au sujet des fuites de renseignements dont a fait l'objet le budget déposé hier, a annoncé le ministre de la Sécurité publique, Jacques Dupuis. La SQ a été chargée de vérifier comment des informations sur le budget ont pu se retrouver sur le réseau social Twitter de l'animateur de radio satellite, Jean-François «*Jeff*» Fillion, à la veille du dépôt du document budgétaire. Lundi soir, sur son

couvrir que les «*vaches sacrées*» n'existent pas seulement dans l'Inde de Gandhi. Comme en 2003, plusieurs se diront qu'ils n'ont «*pas voté pour ça*». Durant la dernière campagne électorale, M. Charest qualifiait d'alarmistes irresponsables ceux qui s'inquiétaient de l'état des finances publiques.

Si personne ne sera épargné par les mesures annoncées, certains le seront moins que d'autres. En leur qualité de contribuables et d'employés de l'État, les travailleurs des secteurs public et parapublic échapperont doublement.

Lundi soir, la rencontre avec les principaux ministres engagés dans les négociations avait donné aux dirigeants du front commun l'impression d'une ouverture. Ils ont toutes les raisons de se sentir floués. La présidente du Conseil du trésor, Monique Gagnon-Tremblay, a réitéré que le gouvernement souhaitait toujours une entente négociée, mais les objectifs de contrôle des dépenses fixés par le budget et la réaffirmation d'offres salariales n'excédant pas 7 % en cinq ans laissent peu d'espace de manœuvre.

Dans un corridor aussi étroit, il ne sera pas évident d'améliorer de façon significative les conditions de travail des infirmières, que la présidente de la FIQ, Régine Laurent, a qualifiées d'*«abjectes et inhumaines»*.

Mme Gagnon-Tremblay a également déclaré que ces paramètres salariaux s'appliqueraient aux médecins, qu'il s'agisse des omnipraticiens ou des spécialistes, qui réclament bien davantage pour combler l'écart avec leurs confrères du reste du Canada. Les prochains mois s'annoncent agités dans le réseau hospitalier.

◆ ◆ ◆

Peu importe ce que M. Bachand aurait pu annon-

tre des hausses de taxes et de tarifs, comptent pour 31 %, tandis que les entreprises ont la part belle, avec des efforts qui ne représentent que 7 % de l'ensemble. En tout, c'est une somme de 6 milliards par an que le gouvernement ira chercher, ce qui s'ajoute aux mesures, totalisant 6,3 milliards, déjà prévues dans le budget de l'an dernier.

Raymond Bachand a décrété le gel du salaire du premier ministre, des ministres et des députés pour deux ans, une mesure essentiellement symbolique. La politique salariale du gouvernement — 7 % en cinq ans, ou un peu plus si les syndicats parviennent à obtenir quelques miettes supplémentaires au terme des présentes négociations — s'appliquera à tous les employés de l'État, mais aussi au personnel des cabinets politiques, aux cadres de la fonction publique, au personnel des universités, des organismes publics et des sociétés d'État. Les primes au rendement sont suspendues pour deux ans, sauf pour des sociétés comme Hydro-Québec ou la Caisse de dépôt et placement du Québec, où ces avantages devront être réduits. Ce cadre d'environ 7 % s'applique aussi aux médecins, a indiqué la présidente du Conseil du trésor, Monique Gagnon-Tremblay. Pour les ministères, le gel de la masse salariale globale est décrété jusqu'en 2013-14, tout comme une baisse de 10 % des dépenses administratives et de 25 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacement.

Une trentaine d'organismes — le gouvernement en compte quelque 200 — seront fusionnés ou abolis.

Le budget ne souffle mot sur la promesse de créer 15 000 nouvelles places à 7 \$ dans les services de garde, ce que n'a pas manqué de déplorer l'Association québécoise des centres de la petite enfance. Le gouvernement a toutefois jeté son dévolu sur les garderies privées subventionnées qui, elles, verront les sommes qui leur sont réservées augmenter.

Les entreprises sont peu visées par les compressions ou les nouvelles taxes, à l'exception des institutions financières et du secteur minier. Québec augmente temporairement la taxe compensatoire imposée aux institutions financières, ce qui lui rapportera 471 millions d'ici 2014. Par ailleurs, les droits miniers rapporteront 240 millions de plus en cinq ans.

Le Devoir

compte Twitter, l'animateur-polémiste a énuméré une série de mesures que devait annoncer hier le ministre des Finances, Raymond Bachand. Et les renseignements obtenus par Jeff Fillion étaient fiables. On y retrouvait une hausse de la TVQ de 2 % d'ici 2012, une augmentation de la taxe sur l'essence de 4 ¢ d'ici 2014, l'introduction d'une contribution financière pour la santé, l'aide à l'industrie forestière, etc. L'animateur a dit avoir «*trouvé le budget dans le stationnement*» de son lieu de travail à la radio satellite. — *La Presse canadienne*

Pauline Marois aurait trouvé à redire, même si plusieurs des mesures contenues dans le budget ont été proposées à un moment ou l'autre par son propre parti. Il est vrai que la formule de péréquation adoptée en 2007 va permettre au gouvernement fédéral de siphonner une partie des revenus additionnels provenant de la hausse des tarifs d'électricité, mais il est pour le moins étonnant d'entendre le PQ plaider en faveur d'une plus grande dépendance envers Ottawa. À ce compte, il vaudrait mieux renoncer à tout développement économique.

En réalité, la chef du PQ a dû se pincer pour croire à toutes les merveilles qu'elle découvrait dans le budget. Elle craignait par-dessus tout de revoir le cauchemar de Lucien Bouchard et d'hériter dans trois ans d'une situation financière si mauvaise que son gouvernement aurait été pratiquement paralysé. Elle pourrait maintenant bénéficier d'une marge de manœuvre inespérée.

«*Le budget le plus choquant de l'histoire du Québec*», a lancé Gérard Deltell. A bien des égards, par exemple avec l'ouverture à l'abolition des commissions scolaires, le budget est pourtant d'inspiration adéquiste. Certes, on n'attend pas d'un parti d'opposition qu'il félicite le gouvernement, mais M. Deltell a mal choisi son moment pour l'accuser de manquer de courage.

En revanche, il faut reconnaître son talent pour la diversion. M. Charest préférerait certainement qu'on discute, au cours des prochaines semaines, de tarifs d'électricité, de ticket modérateur ou de droits de scolarité plutôt que de corruption dans l'industrie de la construction.

◆ ◆ ◆

mdavid@ledevoir.com

## CLINTON

SUITE DE LA PAGE 1

presse de clôture de la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays du G8. La réunion de deux jours s'est terminée hier à Gatineau.

«*Le taux extraordinaire de mortalité maternelle que l'on peut voir dans les pays où les femmes n'ont pas accès à la planification des naissances demeure une grande tragédie*, a continué Mme Clinton. *La promotion de la planification familiale et de la contraception est une façon de prévenir les avortements. Alors si l'avortement vous inquiète, les femmes doivent avoir accès à la planification familiale.*»

La secrétaire d'État a paru avoir ce sujet vraiment à cœur, répétant pendant deux minutes et demie à la question posée. En outre, elle a soutenu que bien qu'il était «*légitime*» d'avoir des avis personnels sur ces questions en fonction de sa «*conscience, sa religion ou autre*», il ne revenait pas aux gouvernements de s'immiscer dans ces décisions personnelles très intimes. Elle en veut pour preuve la politique de l'enfant unique en Chine ayant conduit aux avortements forcés, ou encore la politique des cinq

enfants en Roumanie communiste ayant entraîné l'abandon d'un grand nombre d'enfants.

«*Cet enjeu m'interpelle beaucoup, ainsi que mon gouvernement, et c'est pourquoi nous faisons la promotion d'une initiative mondiale sur la santé des mères et des enfants, et faisons la promotion d'un accès accru à la contraception, autant pour les hommes que pour les femmes. Nous explorons aussi les moyens d'offrir le choix aux femmes afin d'éviter l'avortement ou, si on en vient à cela, d'offrir un appui pour cela* [les avortements].»

### Harper et la question de l'avortement

Le ministre canadien des Affaires étrangères, Lawrence Cannon, qui était assis à côté de Mme Clinton pendant la conférence de presse, n'a pas ajouté un mot. En tant qu'hôte des sommets du G8 et du G20 cette année, le premier ministre Stephen Harper a choisi de faire de la santé maternelle dans les pays pauvres une de ses priorités.

Au départ, les troupes conservatrices avaient indiqué qu'il ne s'agissait que d'offrir de l'eau potable, des suppléments alimentaires ou encore des médicaments aux femmes et aux enfants pour réduire leur taux de mortalité. Les groupes pro-vie les avaient félicités. Rapidement, les groupes œuvrant à l'étranger ont fait valoir que, bien que bé-

néfiques, ces interventions devaient s'accompagner de tout l'éventail des mesures de planification familiale. Une femme condamnée à enfanter une fois l'an est une femme plus susceptible de mourir en bas âge et de laisser derrière elle de nombreux orphelins, disaient-ils.

Le gouvernement conservateur a alors entretenu le flou, répétant sans arrêt que le but de l'initiative était de «*sauver des vies*». Le ministre Cannon avait affirmé en comité parlementaire que «*cela n'a rien à voir, d'aucune manière, avec la planification familiale, puisque le but est de sauver des vies*».

Deux jours plus tard, le gouvernement changeait de cap. Stephen Harper déclarait que le Canada «*ne ferme la porte à aucune option, y compris la contraception*». Mais il ajoutait: «*Nous ne voulons pas un débat, ici qu'ailleurs, sur l'avortement.*»

Les États-Unis, et Mme Clinton en particulier, ne sont pas étrangers à ce genre de débat. L'administration de George Bush père avait coupé les vivres à tout organisme d'aide internationale faisant aussi la promotion de la contraception ou de l'avortement. Quand Bill Clinton, le mari de la secrétaire d'État actuelle, est arrivé au pouvoir, il a annulé cette politique. Le mariage a recommencé avec la succession de Bush fils et d'Obama.

Les partis d'opposition se félicitaient de ce com-

mentaire de Mme Clinton hier. Le Parti libéral, qui a tenté en vain de faire adopter une motion à la Chambre des communes obligeant le gouvernement à considérer la contraception, jubila.

«*Dans le monde d'aujourd'hui, l'ordre du jour néo-conservateur du gouvernement ne suscitera pas de consensus, ni avec les Européens, ni avec les Américains*», estime le député Bob Rae, qui croit que la crédibilité d'Ottawa a été entachée par tous ces revirements.

Sur un ton ironique, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a lancé: «*Je ne sais pas si M. Harper l'a excommuniée.*» Selon lui, «*il faudrait que M. Harper s'éloigne de la droite religieuse et comprenne qu'il y a autre chose dans la vie que son créneau très étroit de référence idéologique.*» Le chef du NPD, Jack Layton, a seulement émis le souhait que Stephen Harper «*reconsidère son approche.*»

Par ailleurs, la rencontre des ministres a donné lieu à une déclaration sur la non-prolifération nucléaire. Les ministres ont convenu «*qu'il est temps que la communauté internationale prenne les mesures qui s'imposent pour exercer des pressions sur l'Iran*». Tous les participants ont indiqué que le G8 n'était pas le forum approprié pour convenir de sanctions.

Le Devoir

## LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Brault, St-Jacques de Mirabel, Québec, division de Québec Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Béchard, Québec qui est la propriété de Corporation Sun Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

## Comment nous joindre ?

## La rédaction

Au téléphone 514-985-3333  
Par télécopieur 514-985-3360  
Par courriel redaction@ledevoir.com

## La publicité

Au téléphone 514-985-3399  
Par télécopieur 514-985-3390  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344  
Par télécopieur 514-985-3340  
Par courriel avisdev@ledevoir.com

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322  
Par télécopieur 514-985-3340

## Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur 514-985-5967  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

## L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346  
Par télécopieur 514-985-3390